

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT  
MRC MONTCALM**

**RÈGLEMENT # 604-2017**

**RÈGLEMENT RELATIF AUX REJETS DANS LES  
RÉSEAUX D'ÉGOUT MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, C-47.1)* ayant la compétence en vertu de l'article 4 de cette même *Loi*;

**ATTENDU QU'**un tel règlement peut, en vertu de l'article 21 de cette *Loi*, s'appliquer à un immeuble déjà érigé;

**ATTENDU QUE** le conseil désire se prévaloir des dispositions de cette *Loi* et désire adopter un règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**CHAPITRE I  
DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**ARTICLE 1 — PRÉAMBULE**

Le préambule ci-haut décrit fait partie intégrante du présent règlement et pour valoir comme si au long récit.

**ARTICLE 2 – OBJET**

Le présent règlement a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égout exploités par la Municipalité de Saint-Esprit.

Le présent règlement a aussi pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égout exploités par une personne détenant le permis d'exploitation visé à l'article 32.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)* et situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Esprit.

**ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique à tout établissement raccordé au réseau d'égout de la Municipalité, à l'exception :

1. des infrastructures municipales de production et de distribution d'eau potable, d'épuration d'eaux usées, de pompage d'eau potable ou d'eaux usées;
2. des entreprises grandes utilisatrices qui ont conclu une entente avec la municipalité en vertu du règlement municipal prévu à cet effet.

**ARTICLE 4 – DÉFINITIONS**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient ou désignent ceci :

1. « cabinet dentaire » : lieu où un dentiste donne ou supervise des soins dentaires, ce qui inclut un établissement de santé ou une université, mais exclut

- un cabinet où se pratiquent exclusivement la chirurgie buccale et maxillo-faciale, l'orthodontie ou la parodontie;
2. « eaux de refroidissement » : eaux utilisées durant un procédé pour abaisser la température, qui n'entrent en contact direct avec aucune matière première, aucun produit intermédiaire ou aucun produit fini et qui ne contiennent aucun additif. La purge d'un système de recirculation d'eau de refroidissement ne constitue pas une eau de refroidissement;
  3. « eaux usées » : eaux provenant d'un bâtiment résidentiel, d'un procédé ou d'un établissement industriel, manufacturier, commercial ou institutionnel, sauf les eaux de surface, les eaux pluviales, les eaux souterraines et les eaux de refroidissement, à moins que ces eaux ne soient mélangées aux eaux usées;
  4. « égout pluvial » : égout ou fossé de voie publique en milieu urbain servant à la collecte et au transport des eaux pluviales;
  5. « entreprise » : établissement commercial ou industriel;
  6. « établissement industriel » : bâtiment ou installation utilisé principalement pour la réalisation d'une activité économique visant l'exploitation des richesses minérales, la transformation des matières premières, la production de biens ou le traitement de matériel ou de matières contaminées ou d'eaux usées;
  7. « ouvrage d'assainissement » : tout ouvrage public servant à la collecte, à la réception, au transport, au traitement ou à l'évacuation des eaux ou des matières compatibles avec les procédés d'épuration existants, y compris une conduite d'égout, un fossé ouvert dont le rejet se fait dans une conduite d'égout, une station de pompage des eaux usées et une station d'épuration;
  8. « personne » : un individu, une société, une coopérative ou une compagnie;
  9. « personne compétente » : une personne qui est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, de l'Ordre des chimistes du Québec ou de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et qui détient l'expertise nécessaire à l'exécution de la tâche;
  10. « point de contrôle » : endroit où l'on prélève des échantillons ou, selon le cas, où l'on effectue des mesures qualitatives ou quantitatives, y compris la mesure du débit, aux fins du présent règlement.

## **ARTICLE 5 – SYMBOLES ET SIGLES**

Dans le présent règlement, les symboles et sigles suivants signifient ceci :

1. «  $\mu$  » : micro-;
2. « °C » : degré Celsius;
3. « DCO » : demande chimique en oxygène;
4. « g, kg, mg » : gramme, kilogramme, milligramme;
5. « HAP » : hydrocarbures aromatiques polycycliques;
6. « L » : litre;
7. « m, mm » : mètre, millimètre;
8. « m<sup>3</sup> » : mètre cube;
9. « MES » : matières en suspension;

## **CHAPITRE II SÉGRÉGATION DES EAUX**

### **ARTICLE 6 – RÉSEAU D'ÉGOUT SÉPARATIF**

Le présent article s'applique à tout réseau d'égout séparatif présent sur le territoire de la Municipalité.

À moins d'une autorisation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), les eaux usées doivent être dirigées vers le

réseau d'égout domestique par une conduite d'égout et les eaux suivantes ne doivent pas y être dirigées :

1. les eaux de surface;
2. les eaux pluviales, y compris les eaux de drainage de toits captées par un système de plomberie intérieure;
3. les eaux souterraines provenant du drainage des fondations;
4. les eaux de refroidissement.

Toutefois, les eaux de drainage de toits captées par un système de plomberie intérieure de même que les eaux souterraines provenant du drainage des fondations peuvent être dirigées vers le réseau d'égout domestique lorsque le raccordement privé à ce réseau a été réalisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1979 ou s'il s'agit d'un réseau d'égout unitaire qui a été séparé en réseaux d'égout domestique et pluvial.

Les eaux de refroidissement doivent être recirculées et seule la purge du système de recirculation peut être rejetée dans le réseau d'égout domestique.

Exceptionnellement, les eaux usées peuvent être dirigées vers le réseau d'égout pluvial si elles respectent les normes établies aux articles 18 à 21 et si ce rejet a été autorisé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter que des eaux contaminées par l'emploi de produits chimiques ou d'autres produits, lors du chargement ou du déchargement de véhicules ou de toute autre activité humaine, ne soient acheminées au réseau d'égout pluvial.

#### **ARTICLE 7 – RÉSEAU D'ÉGOUT UNITAIRE**

Le présent article s'applique à tout réseau d'égout unitaire présent sur le territoire de la Municipalité.

Les eaux usées doivent être dirigées vers le réseau d'égout unitaire par une conduite d'égout.

Les eaux de refroidissement doivent être recirculées et seule la purge du système de recirculation peut être déversée au réseau d'égout unitaire.

#### **ARTICLE 8 – EAUX DE DRAINAGE DE TOITS**

Lorsque les eaux de drainage de toits sont captées par un système de gouttières et de tuyaux de descente extérieurs, ces eaux doivent être dirigées sur la surface du sol à au moins 1,5 m d'un bâtiment, en évitant l'infiltration vers tout drain de fondation.

Advenant une impossibilité pour respecter cette distance, le responsable de l'application du règlement devra en être informé afin de permettre une distance moindre.

#### **ARTICLE 9 – NOUVEAU RÉSEAU D'ÉGOUT OU PROLONGEMENT D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT EXISTANT**

Lors de la construction d'un nouveau réseau d'égout municipal ou du prolongement d'un réseau existant sur le territoire de la Municipalité, les bâtiments existants dotés d'une installation septique communautaire ou privée située sur la portion du territoire desservi doivent être raccordés au nouveau réseau d'égout. Les propriétaires de ces installations septiques sont responsables d'effectuer le raccordement à l'entrée de service municipal.

### **CHAPITRE III PRÉTRAITEMENT DES EAUX**

#### **ARTICLE 10 – CABINET DENTAIRE**

Le propriétaire ou l'exploitant d'un cabinet dentaire doit s'assurer que toutes les eaux susceptibles d'entrer en contact avec des résidus d'amalgame sont, avant d'être rejetées dans un ouvrage d'assainissement, traitées par un séparateur d'amalgame d'une efficacité d'au moins 95 % en poids d'amalgame et certifié ISO 11143.

Il doit s'assurer que le séparateur d'amalgame est installé, utilisé et entretenu de manière à conserver l'efficacité exigée tout en respectant les recommandations du fabricant.

#### **ARTICLE 11 – RESTAURANT OU ENTREPRISE EFFECTUANT LA PRÉPARATION D'ALIMENTS**

Le propriétaire ou l'exploitant d'un restaurant ou d'une entreprise effectuant la préparation d'aliments doit s'assurer que toutes les eaux provenant du restaurant ou de l'entreprise, lorsqu'elles sont susceptibles d'entrer en contact avec des matières grasses, sont, avant d'être rejetées dans un ouvrage d'assainissement, traitées par un séparateur de graisse.

Il doit s'assurer que le séparateur de graisse est installé, utilisé et entretenu périodiquement de manière à assurer son fonctionnement optimal tout en respectant les recommandations du fabricant.

Il est interdit d'ajouter des produits émulsifiants, des enzymes, des bactéries, des solvants, de l'eau chaude ou tout autre agent pour faciliter le passage d'huiles et de graisses dans un séparateur de graisse.

#### **ARTICLE 12 – ENTREPRISE EFFECTUANT L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION OU LE LAVAGE DE VÉHICULES MOTORISÉS OU DE PIÈCES MÉCANIQUES**

Le propriétaire ou l'exploitant d'une entreprise effectuant l'entretien, la réparation ou le lavage de véhicules motorisés ou de pièces mécaniques doit s'assurer que toutes les eaux provenant de l'entreprise susceptibles d'entrer en contact avec de l'huile sont, avant d'être rejetées dans un ouvrage d'assainissement, traitées par un séparateur eau-huile.

Il doit s'assurer que le séparateur eau-huile est installé, utilisé et entretenu périodiquement de manière à assurer son fonctionnement optimal tout en respectant les recommandations du fabricant.

Il est interdit d'ajouter des produits émulsifiants, des enzymes, des bactéries, des solvants, de l'eau chaude ou tout autre agent pour faciliter le passage d'huiles et de graisses dans un séparateur eau-huile.

#### **ARTICLE 13 – ENTREPRISE DONT LES EAUX SONT SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DES SÉDIMENTS**

Le propriétaire ou l'exploitant d'une entreprise dont les eaux sont susceptibles de contenir des sédiments, notamment une entreprise effectuant l'entretien, la réparation ou le lavage de véhicules motorisés et le propriétaire ou l'exploitant d'une entreprise utilisant des rampes d'accès et de chargement pour camions, doit s'assurer que ces eaux sont, avant d'être rejetées dans un ouvrage d'assainissement, traitées par un dessableur, un décanteur ou un équipement de même nature.

Il doit s'assurer que le dessableur, le décanteur ou l'équipement de même nature est installé, utilisé et entretenu périodiquement de manière à assurer son fonctionnement optimal tout en respectant les recommandations du fabricant.

#### **ARTICLE 14 – ENTREPRISE NÉCESSITANT UN SYSTÈME DE PRÉTRAITEMENT**

Le propriétaire ou l'exploitant d'une entreprise dont les eaux sont susceptibles de contenir des contaminants ne rencontrant pas les normes de l'article 19 doit s'assurer que ces eaux sont, avant d'être rejetées dans un ouvrage d'assainissement, traitées par un système de prétraitement.

Il doit s'assurer que le système de prétraitement est installé, utilisé et entretenu périodiquement de manière à assurer son fonctionnement optimal tout en respectant les recommandations du fabricant.

#### **ARTICLE 15 – REGISTRE**

Le propriétaire ou l'exploitant d'une installation de prétraitement des eaux décrite au présent chapitre doit conserver dans un registre, pendant cinq ans, les pièces justificatives attestant l'entretien exigé en vertu des articles 10 à 14 et l'élimination des résidus.

### **CHAPITRE IV REJET DE CONTAMINANTS**

#### **ARTICLE 16 – CONTRÔLE DES EAUX DES ENTREPRISES SUSCEPTIBLES D'ENVOYER CERTAINS TYPES DE REJETS À L'ÉGOUT**

Toute conduite d'une entreprise raccordée à un réseau d'égout domestique ou unitaire devra, à la demande de la municipalité, être pourvue d'un regard d'au moins 900 mm de diamètre pour permettre la mesure du débit et l'échantillonnage des eaux.

Toute conduite d'une entreprise raccordée à un réseau d'égout pluvial, devra à la demande de la municipalité, être pourvue d'un regard permettant l'échantillonnage des eaux.

Aux fins du présent règlement, ces regards constituent les points de contrôle de ces eaux.

De plus, le responsable de l'application du règlement devra autoriser l'endroit choisi sur la propriété de l'entreprise pour installer un tel dispositif d'échantillonnage (regard).

#### **ARTICLE 17 – BROyeurs DE RÉSIDUS**

Il est interdit de raccorder un broyeur de résidus à un système de plomberie raccordée à un réseau d'égout ou de l'utiliser.

#### **ARTICLE 18 – REJET DE CONTAMINANTS DANS UN OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT**

Il est interdit, en tout temps, de rejeter dans un ouvrage d'assainissement l'un ou plusieurs des contaminants suivants, d'en permettre le rejet ou de le tolérer :

1. Pesticide non biologique persistant décrit dans le Registre des produits antiparasitaires établi en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (L.C. 2002, c. 28);

2. Cendre, sable, terre, paille, cambouis, résidus métalliques, colle, verre, pigments, torchons, serviettes, contenants de rebuts, déchets d'animaux, laine, fourrure, résidus de bois;
3. Colorant, teinture ou liquide qui modifient la couleur des eaux usées et que le procédé de traitement des eaux usées municipal ne peut pas traiter;
4. Déchets biomédicaux au sens du Règlement sur les déchets biomédicaux (RLRQ, chapitre Q-2, r. 12);
5. Matières explosives ou inflammables, telles que l'essence, le mazout, le naphte et l'acétone;
6. Matières qui, au sens du Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32), sont assimilées à des matières dangereuses ou présentent les propriétés des matières dangereuses;
7. Liquide ou substance ayant ou pouvant créer des propriétés corrosives susceptibles d'endommager un ouvrage d'assainissement;
8. Liquide ou substance causant une nuisance ou pouvant dérégler le procédé de traitement, endommager l'ouvrage d'assainissement ou nuire à l'écoulement des eaux dans l'ouvrage d'assainissement;
9. Microorganismes pathogènes ou substances qui en contiennent provenant des établissements qui manipulent de tels organismes, notamment un laboratoire, un centre de recherche ou une industrie pharmaceutique;
10. Résidus de substances radioactives en concentration supérieure aux limites de rejet fixées par la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (L.C. 1997, c. 9) et ses règlements d'application;
11. Boues et liquides de fosses septiques mélangés ou non avec d'autres types de déchets, à moins d'une autorisation de la Municipalité;
12. Boues et liquides provenant d'installations de toilettes chimiques mélangés ou non avec d'autres types de déchets, à moins d'une autorisation de la Municipalité;
13. Sulfure de carbone, bioxyde sulfureux, formaldéhyde, chlore, pyridine ou d'autres matières de même genre dans des quantités telles qu'un gaz toxique ou malodorant est dégagé à quelque endroit du réseau, créant une nuisance ou empêchant l'entretien ou la réparation d'un ouvrage d'assainissement.

#### **ARTICLE 19 – RACCORDEMENT TEMPORAIRE**

Il est interdit de rejeter des eaux usées dans un ouvrage d'assainissement par l'intermédiaire d'un raccordement temporaire à moins de conclure une entente écrite avec la Municipalité ou avec son exploitant autorisé. Le rejet est alors effectué dans le respect des normes prévues par le présent chapitre et dans la mesure prévue par l'entente.

#### **ARTICLE 20 – REJET DE CONTAMINANTS DANS UN ÉGOUT DOMESTIQUE OU UNITAIRE**

À moins d'une entente de dérogation écrite conclue avec la Municipalité ou avec son exploitant autorisé, il est interdit, en tout temps, de rejeter dans un égout domestique ou unitaire des eaux usées contenant un ou plusieurs des contaminants listés au tableau de l'annexe 1 dans des concentrations ou à des valeurs supérieures aux normes maximales prévues dans ce tableau pour chacun de ces contaminants, d'en permettre le rejet ou de le tolérer. L'entente de dérogation est accordée en fonction de la capacité de traitement de la station d'épuration et ne peut viser que les contaminants suivants :

1. Azote total Kjeldahl;
2. DCO;
3. MES;
4. Phosphore total;
5. Demande biologique en oxygène carbonée 5 jours (DBO5C).

Il est interdit, en tout temps, de rejeter dans un égout domestique ou unitaire des eaux usées dont la charge massique est plus élevée qu'une des valeurs indiquées ci-après, d'en permettre le rejet ou de le tolérer, sans avoir conclu une entente avec la Municipalité :

1. Azote total Kjeldahl : 0.4 kg/jour;
2. DCO : 9.4 kg/jour;
3. MES : 3.8 kg/jour;
4. Phosphore total : 0.14 kg/jour;
5. DBO5C : 3.8 kg/jour.

Il est interdit de diluer des eaux usées pour abaisser les concentrations de contaminants avant leur rejet à l'égout domestique ou unitaire.

#### **ARTICLE 21 – REJET DANS UN RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL**

Il est interdit, en tout temps, de rejeter dans les réseaux d'égout pluviaux des liquides ou des vapeurs dont la température est supérieure à 45 °C, d'en permettre le rejet ou de le tolérer.

#### **ARTICLE 22 – REJET À PARTIR D'UNE CITERNE MOBILE**

Il est interdit de rejeter des eaux usées dans un ouvrage d'assainissement, à partir d'une citerne mobile, d'en permettre le rejet ou de le tolérer, sans l'autorisation de la Municipalité.

### **CHAPITRE V DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

#### **ARTICLE 23 – DÉCLARATION DE L'ÉVÉNEMENT**

Quiconque est responsable d'un déversement non conforme aux normes du présent règlement, de nature à porter atteinte à la santé, à la sécurité publique, à l'environnement ou aux ouvrages d'assainissement, doit déclarer immédiatement ce déversement au responsable de l'application du présent règlement de manière à ce que des mesures puissent être prises pour réduire cette atteinte au minimum.

La déclaration doit indiquer le lieu, la date et l'heure du déversement, sa durée, le volume, la nature et les caractéristiques des eaux déversées, le nom de la personne signalant le déversement et son numéro de téléphone et les actions déjà prises ou en cours pour atténuer ou faire cesser le déversement.

#### **ARTICLE 24 – DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE**

La déclaration doit être suivie, dans les 15 jours, d'une déclaration complémentaire établissant les causes du déversement ainsi que les mesures prises pour en éviter la répétition.

### **CHAPITRE VI CARACTÉRISATION INITIALE DES EAUX USÉES**

#### **ARTICLE 25 – RÉALISATION DE LA CARACTÉRISATION INITIALE**

Tout propriétaire ou exploitant d'une entreprise raccordée à l'égout domestique ou unitaire de la Municipalité et qui a dû se prémunir d'un regard en vertu de l'article 16 doit

faire effectuer une caractérisation de chacun des effluents d'eaux usées provenant de cette entreprise lorsque :

1. le débit total d'eaux usées rejetées dans un égout domestique ou unitaire en production habituelle est supérieur à 15 mètres cubes / jour,  
ou
2. le débit total d'eaux usées rejetées dans un égout domestique ou unitaire en production habituelle est inférieur ou égal à 15 mètres cubes / jour et que des contaminants inorganiques ou organiques, parmi ceux listés au tableau de l'annexe 1, sont susceptibles d'être présents dans les eaux usées compte tenu des produits utilisés ou fabriqués par l'entreprise.

Cette caractérisation doit être supervisée par une personne compétente qui doit indiquer les éléments suivants :

1. le type et le niveau de production de l'entreprise au moment de l'échantillonnage;
2. les volumes d'eau prélevés à partir d'un aqueduc ou d'une autre source et les volumes d'eaux usées mesurés ou estimés de l'entreprise;
3. les contaminants, parmi ceux listés au tableau de l'annexe 1, susceptibles d'être présents dans les eaux usées compte tenu des produits utilisés ou fabriqués par l'entreprise;
4. l'emplacement du ou des points de contrôle;
5. la durée de la caractérisation et les méthodes d'échantillonnage utilisées, celles-ci devant permettre d'assurer que les résultats sont représentatifs des eaux usées de l'entreprise en fonction de ses conditions d'exploitation;
6. les limites de détection des méthodes analytiques, celles-ci devant permettre la vérification du respect des normes;
7. les résultats analytiques ainsi que les dépassements des normes inscrites au tableau de l'annexe 1;
8. les contaminants retenus qui seront analysés lors du suivi des eaux usées exigé au chapitre VII.

Les prélèvements d'échantillons doivent être réalisés au moyen de dispositifs automatisés ou selon le protocole d'échantillonnage manuel suivant :

1. prélèvement d'échantillons ponctuels de même volume à intervalles d'une heure;
2. analyse effectuée sur des échantillons composites constitués de tous les échantillons ponctuels prélevés dans la journée.

Toutes les analyses doivent être faites par un laboratoire accrédité par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 118.6 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

La caractérisation initiale doit être effectuée au plus tard un an après l'entrée en vigueur du présent règlement ou six mois après l'implantation de l'entreprise, selon la plus tardive de ces dates. Elle doit être faite à nouveau s'il y a un changement notable dans la nature ou le niveau habituel de production de l'entreprise ou dans les caractéristiques de ses eaux usées.

## **ARTICLE 26 – RAPPORT DE CARACTÉRISATION**

Le propriétaire ou l'exploitant de l'entreprise doit transmettre au responsable de l'application du présent règlement un rapport de la caractérisation prévue à l'article 25. Le rapport de caractérisation doit inclure les concentrations des contaminants et les limites de détection de la méthode pour chaque contaminant analysé, qu'il soit détecté ou non. La personne compétente qui a supervisé la caractérisation doit attester que le contenu du rapport est véridique, que l'échantillonnage des eaux usées a été réalisé conformément aux règles de l'art et que les résultats exprimés dans le rapport sont représentatifs des eaux usées de l'entreprise en fonction de ses conditions d'exploitation.

Lorsque le rapport de caractérisation indique des dépassements des normes, le propriétaire ou l'exploitant de l'entreprise doit inclure dans le rapport un plan des mesures qui seront mises en place pour assurer la correction de la situation et un échéancier de réalisation de ces mesures.

Le rapport de caractérisation doit être transmis dans les 90 jours suivant le dernier prélèvement en format PDF sur le formulaire prescrit par courriel à l'attention de la direction générale et reproduit à titre indicatif à l'annexe 2.

## **CHAPITRE VII SUIVI DES EAUX USÉES**

### **ARTICLE 27 – MESURES DE SUIVI**

Toute personne tenue de faire effectuer une caractérisation des eaux usées de son entreprise, en vertu de l'article 25, doit faire effectuer les analyses subséquentes requises à titre de mesures de suivi pour les contaminants retenus en application du paragraphe 8 du deuxième alinéa de l'article 25.

Cette personne est tenue de faire effectuer ces analyses de suivi selon la fréquence minimale indiquée dans le tableau suivant :

**Fréquence minimale des analyses de suivi des eaux usées**

<b>Débit industriel moyen en production habituelle (m<sup>3</sup>/jour)</b>	<b>Fréquence minimale</b>
Moins de 10 m <sup>3</sup>	1 fois tous les ans
De 10 m <sup>3</sup> à 50 m <sup>3</sup>	1 fois tous les 6 mois
Plus grand que 50 m <sup>3</sup>	1 fois tous les 3 mois

Les entreprises dont le résultat des analyses de suivi indique un respect intégral des normes durant une période minimale de deux ans pourront demander au responsable de l'application du règlement une réduction de moitié de la fréquence d'échantillonnage de suivi. Par la suite, dans l'éventualité où le résultat des analyses de suivi indique des dépassements des normes, la fréquence de suivi précisée dans le tableau sera à nouveau prescrite.

À la suite d'une nouvelle caractérisation des eaux usées réalisée conformément aux prescriptions du chapitre VI, les contaminants à analyser lors du suivi des eaux usées pourront être remplacés par les nouveaux contaminants retenus en application du paragraphe 8 du deuxième alinéa de l'article 25.

Toutes les analyses doivent être faites par un laboratoire accrédité par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

climatiques en vertu de l'article 118.6 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

### **ARTICLE 28 – RAPPORT DES ANALYSES DE SUIVI**

La personne tenue de faire effectuer le suivi des eaux usées de son entreprise doit transmettre au responsable de l'application du présent règlement un rapport des analyses de suivi dans les 60 jours suivant la fin du mois de la prise de l'échantillon. Ce rapport doit être transmis en format PDF sur le formulaire prescrit par courriel à l'attention de la direction générale et reproduit à titre indicatif à l'annexe 3.

Le rapport des analyses de suivi doit comprendre les éléments suivants :

1. la date du prélèvement et le volume journalier d'eaux usées rejeté à l'égout à cette date;
2. les méthodes d'échantillonnage utilisées, celles-ci devant permettre d'assurer que les résultats sont représentatifs de l'exploitation de l'entreprise en production normale;
3. les limites de détection des méthodes analytiques, celles-ci devant permettre la vérification du respect des normes;
4. l'emplacement du ou des points de contrôle;
5. la liste des contaminants présents dans les eaux usées et la mesure de leur concentration effectuée par un laboratoire accrédité par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 118.6 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2);
6. les dépassements des normes indiquées dans le tableau de l'annexe 1.

Une personne compétente doit attester que le contenu du rapport est véridique, que l'échantillonnage des eaux usées a été réalisé conformément aux règles de l'art, que les résultats exprimés dans le rapport sont représentatifs des eaux usées de l'entreprise en fonction de ses conditions d'exploitation et que la nature et le niveau habituels de production de l'entreprise de même que les caractéristiques de ses eaux usées demeurent semblables à ce qu'ils étaient lors de la caractérisation.

Lorsque le rapport des analyses de suivi indique des dépassements des normes, le propriétaire ou l'exploitant de l'entreprise doit y indiquer les raisons des dépassements et y inclure un plan des mesures qui seront mises en place pour assurer la correction de la situation ainsi qu'un échéancier de réalisation de ces mesures.

### **ARTICLE 29 - DISPOSITIONS D'APPLICATION**

La démonstration de la conformité des eaux usées au règlement au moment de la caractérisation ou au moment des analyses de suivi ne dispense pas une personne de maintenir ses eaux usées conformes au règlement en tout temps.

Les mesures et les prélèvements effectués aux points de contrôle sont réputés représenter les eaux rejetées dans les ouvrages d'assainissement.

### **ARTICLE 30 – POUVOIRS D'INSPECTION**

Tout fonctionnaire ou employé chargé de l'application de ce règlement peut, à toute heure raisonnable, soit entre 7 et 19 heures, pénétrer sur un terrain ou dans un édifice afin de consulter des livres, registres et dossiers ou d'examiner les lieux pour constater le respect du présent règlement.

Toute personne qui a la garde, la possession ou le contrôle d'un terrain ou d'un édifice ou des livres, registres et dossiers visés au premier alinéa, doit en permettre l'accès au fonctionnaire ou à l'employé désigné et doit lui en faciliter l'examen.

## **CHAPITRE VIII**

### **DISPOSITIONS PÉNALES**

#### **ARTICLE 31 – INFRACTIONS ET PEINES**

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement ou entrave le travail d'un fonctionnaire ou employé chargé de l'application de ce règlement, lui fait une déclaration fausse ou trompeuse ou refuse de lui fournir un renseignement ou un document qu'il a le droit d'obtenir en vertu du règlement commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

1. dans le cas d'une première infraction, une peine d'amende maximale de 1 000 \$ pour une personne physique et de 2 000 \$ pour une personne morale;
2. en cas de récidive, une peine d'amende maximale de 2 000 \$ pour une personne physique et de 4 000 \$ pour une personne morale.

#### **ARTICLE 32 – CONSTAT D'INFRACTION**

Le responsable de l'application du règlement est autorisé à délivrer un constat d'infraction au nom de la Municipalité pour toute infraction au présent règlement.

## **CHAPITRE IX**

### **DISPOSITIONS FINALES**

#### **ARTICLE 33 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. Toutefois, les articles 10 à 16, 20, 27 et 28 n'ont effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

---

Michel Brisson  
Maire

---

Caroline Aubertin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Avis de motion : 3 avril 2017*  
*Adoption : 5 juin 2017*  
*Avis public de promulgation : 11 juillet 2017*

## ANNEXE 1

**TABLEAU DES CONTAMINANTS À DÉVERSEMENT LIMITÉ À L'ÉGOUT  
DOMESTIQUE OU UNITAIRE SELON DES CONCENTRATIONS OU MESURES  
MAXIMALES INSTANTANÉES**

N°	Contaminant	Norme maximale
<b>CONTAMINANTS DE BASE</b>		
1	Azote total Kjeldahl	70 mg/L
2	DCO	1 000 mg/L
3	Huiles et graisses totales (voir note A)	150 mg/L
	Huiles et graisses totales (buanderies industrielles) (voir note A)	250 mg/L
	Huiles et graisses totales (usines d'équarrissage ou fonderies) (voir note A)	100 mg/L
4	Hydrocarbures pétroliers C <sub>10</sub> à C <sub>50</sub>	15 mg/L
5	MES	500 mg/L
6	pH	6,0 à 9,5
7	Phosphore total	20 mg/L
8	Température	65 °C

N°	Contaminant	Norme maximale mg/L
<b>CONTAMINANTS INORGANIQUES</b>		
9	Argent extractible total	1
10	Arsenic extractible total	1
11	Cadmium extractible total	0,5
12	Chrome extractible total	3
13	Cobalt extractible total	5
14	Cuivre extractible total	2
15	Étain extractible total	5
16	Manganèse	5
17	Mercure extractible total	0,01
18	Molybdène extractible total	5
19	Nickel extractible total	2
20	Plomb extractible total	0,7
21	Sélénium extractible total	1

N°	Contaminant	Norme maximale
<b>CONTAMINANTS INORGANIQUES</b>		
		<b>mg/L</b>
22	Zinc extractible total	2
23	Cyanures totaux (exprimés en CN)	2
24	Fluorures	10
25	Sulfures (exprimés en H <sub>2</sub> S)	1

N°	Contaminant	Norme maximale
<b>CONTAMINANTS ORGANIQUES</b>		
		<b>µg/L</b>
26	Benzène (CAS 71432)	100
27	Biphényles polychlorés (BPC) (voir note B)	0,08
28	Composés phénoliques totaux (indice phénol) (voir note C)	500
29	1,2-Dichlorobenzène (CAS 95501)	200
30	1,4-Dichlorobenzène (CAS 106467)	100
31	1,2-Dichloroéthylène (CAS 540590)	100
32	Dichlorométhane (chlorure de méthylène) (CAS 75092)	100
33	1,3-Dichloropropylène (CAS 542756)	50
34	Dioxines et furanes chlorés	0,00002
35	Éthylbenzène (CAS 100414)	60
36	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : <b>Liste 1</b> (voir note D)	Somme des HAP de la liste 1 : 5
37	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : <b>Liste 2</b> (voir note E)	Somme des HAP de la liste 2 : 200
38	Nonylphénols (CAS 25154-52-3)	120
39	Nonylphénols éthoxylés (surfactants non ioniques) (voir note F)	200
40	Pentachlorophénol (CAS 87865)	100
41	Phtalate de bis (2-éthylhexyle)	300
42	Phtalate de dibutyle (CAS 84742)	80

N°	Contaminant	Norme maximale
	<b>CONTAMINANTS ORGANIQUES</b>	<b>µg/L</b>
43	1,1,2,2-Tétrachloroéthane (CAS 79345)	60
44	Tétrachloroéthène (perchloroéthylène) (CAS 127184)	60
45	Toluène (CAS 108883)	100
46	Trichloroéthène (trichloroéthylène) (CAS 79016)	60
47	Trichlorométhane (chloroforme) (CAS 67663)	200
48	Xylènes totaux (CAS 01330-20-7)	300
<b>NOTES</b>		
<p>A : Les « huiles et graisses » sont les substances extractibles dans l'hexane.  B : Dosés par congénères.  C : Dosés par colorimétrie.  D : La <b>liste 1</b> contient les 7 HAP suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Benzo[a]anthracène</li> <li>• Benzo[a]pyrène</li> <li>• Benzo[b]fluoranthène</li> <li>• Benzo[k]fluoranthène</li> <li>• Chrysène</li> <li>• Dibenzo[a,h]anthracène</li> <li>• Indéno[1,2,3-c,d]pyrène</li> </ul> <p><i>Remarque</i> : La méthode analytique usuelle ne permet généralement pas de quantifier le benzo[j]fluoranthène séparément du benzo[b]fluoranthène ou du benzo[k]fluoranthène. Dans ce cas, le benzo[j]fluoranthène doit être inclus dans les HAP de la liste 1.</p> <p>E : La <b>liste 2</b> contient les 7 HAP suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acénaphène</li> <li>• Anthracène</li> <li>• Fluoranthène</li> <li>• Fluorène</li> <li>• Naphtalène</li> <li>• Phénanthrène</li> <li>• Pyrène</li> </ul> <p>F : Cette norme s'applique à la somme des nonylphénols NP1EO à NP17 EO.</p>		

## ANNEXE 2

### RAPPORT DE CARACTÉRISATION (À TITRE INDICATIF SEULEMENT)

#### 1. TYPE ET NIVEAU DE PRODUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT

##### 1.1 IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Exploitant de l'établissement	
Nom de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
Date de début des activités (aaaa-mm-jj)	
<b>Localisation du site des activités industrielles</b>	
Adresse de l'établissement	
Numéro	Rue
Unité / Local / Bureau	
Municipalité	
Province Québec	Code postal
Numéro de lot(s)	
<input type="radio"/> Cadastre du Québec	
<input type="radio"/> Autre	Rang
Désignation officielle du cadastre	
Site Internet (facultatif)	
Adresse postale (si différente)	
Municipalité	
Province	Code postal
<b>Personne responsable</b>	
Nom	
Fonction	
Téléphone	Télécopieur
Courriel	
<b>Personne-contact</b>	
Nom	
Fonction	
Téléphone	Télécopieur
Courriel	

##### 1.1 IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT (suite)

Propriétaire de l'établissement (à identifier si l'exploitant est locataire)	
Nom de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
<b>ou</b>	
Nom (s'il s'agit d'une personne physique)	
<b>Adresse</b>	
Numéro	Rue
Unité / Local / Bureau	
Municipalité	
Province	Code postal
Site Internet (facultatif)	
Adresse postale (si différente)	
Municipalité	
Province	Code postal
<b>Personne responsable</b>	
Nom	
Fonction	
Téléphone	Télécopieur
Courriel	
<b>Personne-contact</b>	
Nom	
Fonction	
Téléphone	Télécopieur
Courriel	

## 1.2 DESCRIPTION DU TYPE DE PRODUCTION SUR LE SITE

Catégorie d'entreprise  Fabricant  Distributeur  Service

Nombre d'employés Total  Production  Entretien

### 1.2.1 Description des activités

Code(s) SCIAN*	Brève description des activités	Principaux produits fabriqués ou services

\* Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) du Canada 2007. Indiquer le code principal sur la première ligne dans le cas où plusieurs activités sont réalisées par cet établissement industriel.

### 1.2.2 Identification des procédés industriels ou des activités produisant des eaux usées

ID du procédé PROC-A	<input type="text"/>		
Brève description	<input type="text"/>		
Mode de production	<input type="radio"/> Continu <input type="radio"/> Discontinu	Nbre cuvées par jour (si discontinu)	<input type="text"/>
Nombre de jours d'opération	<input type="text"/> par année, et	<input type="text"/> par semaine	
Nombre d'heures d'opération	<input type="text"/> par jour	<input type="text"/> par soir	<input type="text"/> par nuit
Période(s) d'arrêt de production dans l'année	De (mois/jour) <input type="text"/>	à (mois/jour) <input type="text"/>	
	De (mois/jour) <input type="text"/>	à (mois/jour) <input type="text"/>	
Période(s) de pointe de production dans l'année	De (mois/jour) <input type="text"/>	à (mois/jour) <input type="text"/>	
	De (mois/jour) <input type="text"/>	à (mois/jour) <input type="text"/>	

ID du procédé PROC-B \_\_\_\_\_

Breve description \_\_\_\_\_

Mode de production  Continu  Discontinu N<sup>bre</sup> cuvées par jour (si discontinu) \_\_\_\_\_

Nombre de jours d'opération \_\_\_\_\_ par année, et \_\_\_\_\_ par semaine

Nombre d'heures d'opération \_\_\_\_\_ par jour \_\_\_\_\_ par soir \_\_\_\_\_ par nuit

Période(s) d'arrêt de production dans l'année De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_  
De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_

Période(s) de pointe de production dans l'année De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_  
De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_

ID du procédé PROC-C \_\_\_\_\_

Breve description \_\_\_\_\_

Mode de production  Continu  Discontinu N<sup>bre</sup> cuvées par jour (si discontinu) \_\_\_\_\_

Nombre de jours d'opération \_\_\_\_\_ par année, et \_\_\_\_\_ par semaine

Nombre d'heures d'opération \_\_\_\_\_ par jour \_\_\_\_\_ par soir \_\_\_\_\_ par nuit

Période(s) d'arrêt de production dans l'année De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_  
De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_

Période(s) de pointe de production dans l'année De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_  
De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_

ID du procédé PROC-D \_\_\_\_\_

Breve description \_\_\_\_\_

Mode de production  Continu  Discontinu N<sup>bre</sup> cuvées par jour (si discontinu) \_\_\_\_\_

Nombre de jours d'opération \_\_\_\_\_ par année, et \_\_\_\_\_ par semaine

Nombre d'heures d'opération \_\_\_\_\_ par jour \_\_\_\_\_ par soir \_\_\_\_\_ par nuit

Période(s) d'arrêt de production dans l'année De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_  
De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_

Période(s) de pointe de production dans l'année De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_  
De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_

ID du procédé PROC-E \_\_\_\_\_

Breve description \_\_\_\_\_

Mode de production  Continu  Discontinu N<sup>bre</sup> cuvées par jour (si discontinu) \_\_\_\_\_

Nombre de jours d'opération \_\_\_\_\_ par année, et \_\_\_\_\_ par semaine

Nombre d'heures d'opération \_\_\_\_\_ par jour \_\_\_\_\_ par soir \_\_\_\_\_ par nuit

Période(s) d'arrêt de production dans l'année De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_  
De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_

Période(s) de pointe de production dans l'année De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_  
De (mois/jour) \_\_\_\_\_ à (mois/jour) \_\_\_\_\_

### 1.2.3 Lavage des équipements et des planchers produisant des eaux usées

ID (ex: LAV-A)	Activités de lavage Description	Fréquence		N <sup>bre</sup> d'heures par jour		
		N <sup>bre</sup> de jours		Jour	Soir	Nuit
		/sem.	/mois			
LAV-A	Lavage associé au procédé PROC-A					
LAV-B	Lavage associé au procédé PROC-B					
LAV-C	Lavage associé au procédé PROC-C					
LAV-D	Lavage associé au procédé PROC-D					
LAV-E	Lavage associé au procédé PROC-E					
LAV-01*						
LAV-02*						
LAV-03*						

\* Autres activités de lavage à identifier, s'il y a lieu (ex. lavage de camions, lavage de réservoirs extérieurs, etc.).

### 1.3 NIVEAU DE PRODUCTION

#### 1.3.1 Niveau habituel de production des procédés

ID du procédé	Unité de mesure de la production*	Quantité annuelle	Quantité/jour**	
			Moyenne	Nominale
PROC-A				
PROC-B				
PROC-C				
PROC-D				
PROC-E				

\* Indiquez le type de produit représentatif du numéro de procédé et l'unité de mesure (ex. : pièces de métal plaquées en kg ou m<sup>2</sup>, quantité de viande transformée en kg, etc.).

\*\* La quantité moyenne par jour est basée sur la quantité annuelle produite divisée par le nombre de jours de production dans l'année. La quantité/jour « nominale » correspond à la quantité maximale qui peut être produite dans une journée (dans des conditions normales).

#### 1.3.2 Niveau de production des procédés lors de l'échantillonnage

Date de prélèvement de l'échantillon (aaaa-mm-jj)							
ID du procédé	Quantité/jour						
PROC-A							
PROC-B							
PROC-C							
PROC-D							
PROC-E							

Commentaires sur le type et le niveau de production (impact sur la représentativité des résultats)

## 2. VOLUMES D'EAU

### 2.1 EAU D'ALIMENTATION

Source d'eau d'alimentation		Consommation annuelle (m <sup>3</sup> /an)	Méthode	
ID	Description*		Mesure	Estimation
S-01			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S-02			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S-03			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S-04			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S-05			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total des volumes des eaux d'alimentation</b>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Identifiez chaque source d'eau alimentant le bâtiment (ex. : aqueduc municipal entrée #1, aqueduc municipal entrée #2, puits privé ou eau de surface, etc.).

## 2.2 EAUX DE REFROIDISSEMENT ET AUTRES EAUX NON CONTAMINÉES DILUANT LES EAUX USÉES EN AMONT DU POINT DE CONTRÔLE

Eaux de refroidissement et autres eaux non contaminées		Débit**		Méthode	
ID	Description*	(m <sup>3</sup> /an)	(L/min)	Mesure	Estimation
D-01				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D-02				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D-03				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D-04				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D-05				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Identifiez chaque type d'eau non contaminée selon l'équipement ou le nom utilisé par l'établissement (ex. : compresseur d'air) condenseur à surface, serpentin refroidisseur, chemise de réacteur, drainage du bâtiment, drainage du terrain, etc.).

\*\* Indiquez une valeur de débit selon l'une ou l'autre des unités spécifiées. Dans le cas des eaux de drainage, il n'est pas requis d'indiquer les débits correspondants (voir sections 2.2 et 5.4 de la partie II du Guide).

## 2.3 REJETS D'EAUX USÉES DANS UN OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT

Procédé de traitement de la station d'épuration municipale recevant les eaux usées déversées à l'égout domestique ou unitaire  Physico-chimique  Biologique

### 2.3.1 Identification des types de rejet dans les ouvrages d'assainissement

Type de rejet (selon l'origine)*	Égout domestique (sanitaire)	Égout unitaire (combiné)	Égout pluvial	Fossé ou cours d'eau	Prétraitement**	
					Continu	Cuvée
<b>EAUX USÉES</b>						
Domestique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédé PROC-A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédé PROC-B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédé PROC-C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédé PROC-D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédé PROC-E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité de lavage LAV-A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité de lavage LAV-B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité de lavage LAV-C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité de lavage LAV-D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité de lavage LAV-E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre activité de lavage LAV-01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre activité de lavage LAV-02	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre activité de lavage LAV-03	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Purge des systèmes de refroidissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Purge des systèmes de chaudière à vapeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>EAUX NON CONTAMINÉES***</b>						
Eau non contaminée D-01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau non contaminée D-02	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau non contaminée D-03	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau non contaminée D-04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau non contaminée D-05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Type de rejets des eaux selon son origine qu'elle soit d'une eau usée domestique (ou sanitaire) ou d'un procédé (codes correspondants à la section 1.2) ou d'une activité de lavage (codes correspondants à la section 1.2.3) ou d'une eau de drainage.

\*\* Eaux ayant subi un prétraitement avant leur rejet dans l'ouvrage d'assainissement (ex.: correction de pH, décantation, filtration, etc.).

\*\*\* Dans le cas d'un rejet d'eau de drainage dans un égout domestique, indiquez si la date du raccordement privé au réseau est **avant le 1<sup>er</sup> janvier 1979** :

Oui  Non  Ne sait pas

### 2.3.2 Volumes d'eaux usées déversées

Effluent d'eaux usées*		Ouvrage concerné**		Débit annuel*** (m <sup>3</sup> /an)	Méthode	
ID	Description	Type d'égout	Rue		Mesure	Estimation
EFF-01					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EFF-02					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EFF-03					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EFF-04					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EFF-05					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total des volumes d'eaux usées</b>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* L'identification de l'effluent doit permettre d'y associer clairement tous les types de rejet incluant les eaux non contaminées (ex. : EFF-01 : PROC-A, LAV-A et rejets domestiques; EFF-02 : PROC-B, PROC-C, LAV-B et D-01; etc.). Chaque effluent correspond à une conduite se déversant directement dans un ouvrage d'assainissement.

\*\* Indiquez le type d'ouvrage d'assainissement (ex. : égout unitaire, égout domestique, ...) par effluent concerné ainsi que la rue sur laquelle se situe cet ouvrage.

\*\*\* Débit annuel par effluent lorsque raisonnablement possible d'identifier ce volume. Le débit annuel total est requis et cette valeur est à rapporter à la section 8.1.

#### Commentaires

Exposer votre appréciation sur la précision des valeurs de volumes d'eaux usées déversées et décrire les méthodes de mesures ou d'estimation.

### 3. IDENTIFICATION DES CONTAMINANTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRÉSENTS

Note: Identifier les contaminants, parmi ceux comportant des normes maximales identifiées au tableau de l'Annexe 1 du règlement (selon la colonne A, B ou C applicable), susceptibles d'être présents dans chaque effluent de l'établissement.

Liste des contaminants		Identification de l'effluent <sup>(3)</sup>				
No	Nom	EFF-01	EFF-02	EFF-03	EFF-04	EFF-05
	Évaluation des matières premières et procédés <sup>(4)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Méthode par analyses <sup>(4)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>CONTAMINANTS DE BASE</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Azote total Kjeldahl	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Azote ammoniacal (N)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Couleur après dilution 4:1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	DCO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Huiles et graisses minérales (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Huiles et graisses totales (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Matières en suspension (MES)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	pH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Phosphore total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Température	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Coliformes fécaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>CONTAMINANTS INORGANIQUES</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Aluminium extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	Argent extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	Arsenic extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Baryum extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Cadmium extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Chrome hexavalent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	Chrome extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	Cobalt extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	Cuivre extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	Étain extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	Fer extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	Manganèse extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	Mercuré extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	Molybdène extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	Nickel extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	Plomb extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	Sélénium extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	Zinc extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30	$\Sigma$ concentrations(As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	$\Sigma$ masses(As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	Chlorures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	Chlore total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste des contaminants		Identification de l'effluent <sup>(3)</sup>				
No	Nom	EFF-01	EFF-02	EFF-03	EFF-04	EFF-05
34	Cyanures totaux (exprimé en CN)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	Fluorures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36	Sulfures (exprimé en S)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	Sulfates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>CONTAMINANTS ORGANIQUES</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
38	Benzène (CAS 71432)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39	Composés phénoliques totaux (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	BPC (biphényles polychlorés) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	Σ concentrations des HAP identifiés à la note G (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41.1	Σ concentrations des HAP identifiés à la note H (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
42	1,1,2,2-tetrachloroéthane (CAS 79345)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43	1,2-dichlorobenzène (CAS 95501)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44	1,2-dichloroéthylène (CAS 540590)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45	1,3-dichloropropylène (CAS 542756)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46	1,4-dichlorobenzène (CAS 106467)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
47	3,3'-dichlorobenzidine (CAS 91941)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
48	Bis (2-éthylhexyl) phthalate (CAS 117817)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
49	Chloroforme (CAS 67663)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50	Chlorure de méthylène (CAS 75092)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
51	Éthylbenzène (CAS 100414)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
54	Nonylphénols	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
55	Nonylphénols ethoxylates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
56	Pentachlorophénol (CAS 87865)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
58	Phthalate de di-butyle (CAS 84742)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
59	Tetrachloroéthène (CAS 127184) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
60	Toluène (CAS 108883)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
61	Trichloroéthylène (CAS 79016)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
62	Xylènes totaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au Règlement 2008-47, tableau de l'Annexe 1, pour les détails de ces contaminants.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au Règlement numéro 2013-57 modifiant le règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux pour la liste correspondante des HAP inclus dans chacun des contaminants no 41 et no 41.1.

<sup>(3)</sup> Identification de l'effluent qui correspond à celle de la section 2.3.2 précédente.

<sup>(4)</sup> Indiquez l'approche (seule ou en combinaison) utilisée pour identifier les contaminants.

**Commentaires (justifiez le choix des contaminants)**

#### 4. EMPLACEMENT DU OU DES POINTS DE CONTRÔLE

ID Point de contrôle <sup>(1)</sup>	Identification		Localisation		Photo ou croquis joint au rapport <sup>(5)</sup>
	Usage	ID Effluent <sup>(2)</sup>	Coordonnées <sup>(3)</sup> (facultatif)	Description <sup>(4)</sup>	
PC-01	<input type="checkbox"/> Débit <sup>(6)</sup> <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: _____ Y: _____		<input type="checkbox"/>
PC-02	<input type="checkbox"/> Débit <sup>(6)</sup> <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: _____ Y: _____		<input type="checkbox"/>
PC-03	<input type="checkbox"/> Débit <sup>(6)</sup> <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: _____ Y: _____		<input type="checkbox"/>
PC-04	<input type="checkbox"/> Débit <sup>(6)</sup> <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: _____ Y: _____		<input type="checkbox"/>
PC-05	<input type="checkbox"/> Débit <sup>(6)</sup> <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: _____ Y: _____		<input type="checkbox"/>
PC-06	<input type="checkbox"/> Débit <sup>(6)</sup> <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: _____ Y: _____		<input type="checkbox"/>

<sup>(1)</sup> Un point de contrôle doit être identifié pour chaque effluent, toutefois, il est possible dans certains cas qu'un effluent comporte plus d'un point de contrôle. Il est suggéré d'utiliser pour l'identifiant (ID) le préfixe « PC » suivi de deux chiffres (ex. PC-01 pour point de contrôle numéro 1).

<sup>(2)</sup> Identification de l'effluent qui correspond à celle de la section 2.3.2 précédente.

<sup>(3)</sup> Coordonnées en X et Y en mètre selon le Nad83 (SCRS) MTM, Zone 8 (données facultatives).

<sup>(4)</sup> Description suffisante à donner pour identifier de façon non équivoque l'endroit du point de contrôle.

<sup>(5)</sup> Joindre une photo ou un croquis si nécessaire pour compléter la description de la localisation du point de contrôle.

<sup>(6)</sup> Ou autre mesure directe effectuée sur le terrain.

La personne compétente confirme la représentativité des points de contrôle

Oui  Non. Dans ce cas, une justification est requise dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires (choix des points de contrôle, représentativité, etc.)

## 5. MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE ET D'ANALYSE

### 5.1 Méthode d'échantillonnage

Échantillonnage conforme aux exigences du Cahier 2 du CEAEQ\*:

Oui  Non Dans ce cas, un bref commentaire explicatif est requis par la personne compétente pour justifier que la validité et la représentativité de la caractérisation sont acceptables.

\* Cahier 2 : Échantillonnage des rejets liquides. Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ), Édition : août 2008. Disponible par Internet : <http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm>

#### Commentaires et précisions sur la méthode d'échantillonnage

Justifier le choix du type de prélèvement, à savoir instantané, proportionnel au débit ou proportionnel au temps, en tenant compte que les normes s'appliquent en tout temps. Préciser également le type d'équipement d'échantillonnage et les procédures de préservation des échantillons.

SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE	
<b>5.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage</b>	
N° de l'échantillon	<input type="text"/>
ID <sup>(1)</sup> du point de contrôle	<input type="text"/>
Type d'échantillonnage	<input type="radio"/> Instantané <input type="radio"/> Composé (proportionnel au débit) Fréquence du prélèvement (m <sup>3</sup> ) <input type="text"/> <input type="radio"/> Composé (proportionnel au temps) Fréquence du prélèvement (min.) <input type="text"/>
Période de prélèvement	Date de fin (aaaa-mm-jj) <input type="text"/> Heure de fin (hh:mm) <input type="text"/> Durée <sup>(2)</sup> (heures) <input type="text"/>
<b>5.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage</b>	
Procédés <sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B)	<input type="text"/>
Niveau de production <sup>(4)</sup> (%)	<input type="text"/>
Lavages <sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B)	<input type="text"/>
Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Rejet d'un prétraitement par cuvéel <sup>(5)</sup> :	<input type="text"/>
<b>5.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle</b>	
Total eaux usées <sup>(6)</sup> (V <sub>TOT</sub> )	<input type="text"/> en <input type="radio"/> m <sup>3</sup> /jour <input type="radio"/> spécifier: <input type="text"/>
Eaux non contaminées <sup>(6)</sup> (V <sub>D</sub> )	<input type="text"/> en <input type="radio"/> L/minute
Identification des eaux non contaminées <sup>(7)</sup>	<input type="text"/>
Facteur de correction <sup>(8)</sup> (F <sub>c</sub> )	<input type="text"/> Temps <input type="radio"/> Sec <input type="radio"/> Pluie <input type="radio"/> N/A
<b>5.5 Certificats d'analyse</b>	
N° de l'échantillon assigné par le laboratoire	<input type="text"/>
N° de certificat d'analyse	<input type="text"/>
N° d'identification du laboratoire	<input type="text"/> (selon CEAEQ/PALA)
Nom du laboratoire	<input type="text"/>
Commentaires <sup>(9)</sup>	<input type="text"/>

<sup>(1)</sup> Selon section 4

<sup>(2)</sup> Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.

<sup>(3)</sup> Section 1.2.2 ou 1.2.3 selon le cas.

<sup>(4)</sup> Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).

<sup>(5)</sup> Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.

<sup>(6)</sup> Pour chaque échantillon prélevé et analysé, V<sub>TOT</sub> est le volume total d'eaux usées au point de contrôle, V<sub>D</sub> est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.

<sup>(7)</sup> Pour identifier les eaux non contaminées de dilution (V<sub>D</sub>), incluses dans V<sub>TOT</sub>, voir la section 2.2 pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : pour PC-01 = D-01 et D-02; pour PC-02 = D-03, etc.).

<sup>(8)</sup> Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_c = (1 - (V_D / V_{TOT}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.

<sup>(9)</sup> Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 7.2 si l'espace alloué est insuffisant.

SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE	
<b>5.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage</b>	
N° de l'échantillon	<input type="text"/>
ID <sup>(1)</sup> du point de contrôle	<input type="text"/>
Type d'échantillonnage	<input type="radio"/> Instantané <input type="radio"/> Composé (proportionnel au débit) Fréquence du prélèvement (m <sup>3</sup> ) <input type="text"/> <input type="radio"/> Composé (proportionnel au temps) Fréquence du prélèvement (min.) <input type="text"/>
Période de prélèvement	Date de fin (aaaa-mm-jj) <input type="text"/> Heure de fin (hh:mm) <input type="text"/> Durée <sup>(2)</sup> (heures) <input type="text"/>
<b>5.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage</b>	
Procédés <sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B)	<input type="text"/>
	Niveau de production <sup>(4)</sup> (%) <input type="text"/>
Lavages <sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B)	<input type="text"/>
Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Rejet d'un prétraitement par cuvé <sup>(5)</sup> :	<input type="text"/>
<b>5.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle</b>	
Total eaux usées <sup>(6)</sup> (V <sub>tot</sub> ) <input type="text"/>	en <input type="radio"/> m <sup>3</sup> /jour <input type="radio"/> L/minute
Eaux non contaminées <sup>(6)</sup> (V <sub>D</sub> ) <input type="text"/>	<input type="radio"/> spécifier: <input type="text"/>
Identification des eaux non contaminées <sup>(7)</sup>	<input type="text"/>
Facteur de correction <sup>(8)</sup> (F <sub>c</sub> ) <input type="text"/>	Temps <input type="radio"/> Sec <input type="radio"/> Pluie <input type="radio"/> N/A
<b>5.5 Certificats d'analyse</b>	
N° de l'échantillon assigné par le laboratoire	<input type="text"/>
N° de certificat d'analyse	<input type="text"/>
N° d'identification du laboratoire	<input type="text"/> (selon CEAEQ/PALA)
Nom du laboratoire	<input type="text"/>
Commentaires <sup>(9)</sup>	<input type="text"/>

(1) Selon section 4

(2) Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.

(3) Section 1.2.2 ou 1.2.3 selon le cas.

(4) Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).

(5) Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.

(6) Pour chaque échantillon prélevé et analysé, V<sub>tot</sub> est le volume total d'eaux usées au point de contrôle, V<sub>D</sub> est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.

(7) Pour identifier les eaux non contaminées de dilution (V<sub>D</sub>), incluses dans V<sub>tot</sub>, voir la section 2.2 pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : pour PC-01 = D-01 et D-02; pour PC-02 = D-03, etc.).

(8) Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_c = (1 - (V_D / V_{tot}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.

(9) Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 7.2 si l'espace alloué est insuffisant.

SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE	
<b>5.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage</b>	
N° de l'échantillon	<input type="text"/>
ID <sup>(1)</sup> du point de contrôle	<input type="text"/>
Type d'échantillonnage	<input type="radio"/> Instantané <input type="radio"/> Composé (proportionnel au débit) Fréquence du prélèvement (m <sup>3</sup> ) <input type="text"/> <input type="radio"/> Composé (proportionnel au temps) Fréquence du prélèvement (min.) <input type="text"/>
Période de prélèvement	Date de fin (aaaa-mm-jj) <input type="text"/> Heure de fin (hh:mm) <input type="text"/> Durée <sup>(2)</sup> (heures) <input type="text"/>
<b>5.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage</b>	
Procédés <sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B)	<input type="text"/>
	Niveau de production <sup>(4)</sup> (%) <input type="text"/>
Lavages <sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B)	<input type="text"/>
Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Rejet d'un prétraitement par cuvée <sup>(5)</sup> :	<input type="text"/>
<b>5.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle</b>	
Total eaux usées <sup>(6)</sup> (V <sub>TOT</sub> ) <input type="text"/>	en <input type="radio"/> m <sup>3</sup> /jour <input type="radio"/> spécifier: <input type="text"/>
Eaux non contaminées <sup>(6)</sup> (V <sub>D</sub> ) <input type="text"/>	<input type="radio"/> L/minute
Identification des eaux non contaminées <sup>(7)</sup>	<input type="text"/>
Facteur de correction <sup>(8)</sup> (F <sub>c</sub> ) <input type="text"/>	Temps <input type="radio"/> Sec <input type="radio"/> Pluie <input type="radio"/> N/A
<b>5.5 Certificats d'analyse</b>	
N° de l'échantillon assigné par le laboratoire	<input type="text"/>
N° de certificat d'analyse	<input type="text"/>
N° d'identification du laboratoire	<input type="text"/> (selon CEAEQ/PALA)
Nom du laboratoire	<input type="text"/>
Commentaires <sup>(9)</sup>	<input type="text"/>

(1) Selon section 4

(2) Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.

(3) Section 1.2.2 ou 1.2.3 selon le cas.

(4) Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).

(5) Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.

(6) Pour chaque échantillon prélevé et analysé, V<sub>TOT</sub> est le volume total d'eaux usées au point de contrôle, V<sub>D</sub> est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.

(7) Pour identifier les eaux non contaminées de dilution (V<sub>D</sub>), incluses dans V<sub>TOT</sub>, voir la section 2.2 pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : pour PC-01 = D-01 et D-02; pour PC-02 = D-03, etc.).

(8) Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_c = (1 - (V_D / V_{TOT}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.

(9) Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 7.2 si l'espace alloué est insuffisant.

SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE	
<b>5.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage</b>	
N° de l'échantillon	<input type="text"/>
ID <sup>(1)</sup> du point de contrôle	<input type="text"/>
Type d'échantillonnage	<input type="radio"/> Instantané <input type="radio"/> Composé (proportionnel au débit) Fréquence du prélèvement (m <sup>3</sup> ) <input type="text"/> <input type="radio"/> Composé (proportionnel au temps) Fréquence du prélèvement (min.) <input type="text"/>
Période de prélèvement	Date de fin (aaaa-mm-jj) <input type="text"/> Heure de fin (hh:mm) <input type="text"/> Durée <sup>(2)</sup> (heures) <input type="text"/>
<b>5.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage</b>	
Procédés <sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B)	<input type="text"/>
	Niveau de production <sup>(4)</sup> (%) <input type="text"/>
Lavages <sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B)	<input type="text"/>
Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Rejet d'un prétraitement par cuvéel <sup>(5)</sup> :	<input type="text"/>
<b>5.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle</b>	
Total eaux usées <sup>(6)</sup> (V <sub>TOT</sub> )	<input type="text"/> en <input type="radio"/> m <sup>3</sup> /jour <input type="radio"/> spécifier: <input type="text"/>
Eaux non contaminées <sup>(6)</sup> (V <sub>D</sub> )	<input type="text"/> en <input type="radio"/> L/minute
Identification des eaux non contaminées <sup>(7)</sup>	<input type="text"/>
Facteur de correction <sup>(8)</sup> (F <sub>c</sub> )	<input type="text"/> Temps <input type="radio"/> Sec <input type="radio"/> Pluie <input type="radio"/> N/A
<b>5.5 Certificats d'analyse</b>	
N° de l'échantillon assigné par le laboratoire	<input type="text"/>
N° de certificat d'analyse	<input type="text"/>
N° d'identification du laboratoire	<input type="text"/> (selon CEAEQ/PALA)
Nom du laboratoire	<input type="text"/>
Commentaires <sup>(9)</sup>	<input type="text"/>

(1) Selon section 4

(2) Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.

(3) Section 1.2.2 ou 1.2.3 selon le cas.

(4) Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).

(5) Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.

(6) Pour chaque échantillon prélevé et analysé, V<sub>TOT</sub> est le volume total d'eaux usées au point de contrôle, V<sub>D</sub> est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.

(7) Pour identifier les eaux non contaminées de dilution (V<sub>D</sub>), incluses dans V<sub>TOT</sub>, voir la section 2.2 pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : pour PC-01 = D-01 et D-02; pour PC-02 = D-03, etc.).

(8) Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_c = (1 - (V_D / V_{TOT}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.

(9) Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 7.2 si l'espace alloué est insuffisant.

SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE	
<b>5.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage</b>	
N° de l'échantillon	<input type="text"/>
ID <sup>(1)</sup> du point de contrôle	<input type="text"/>
Type d'échantillonnage	<input type="radio"/> Instantané <input type="radio"/> Composé (proportionnel au débit) Fréquence du prélèvement (m <sup>3</sup> ) <input type="text"/> <input type="radio"/> Composé (proportionnel au temps) Fréquence du prélèvement (min.) <input type="text"/>
Période de prélèvement	Date de fin (aaaa-mm-jj) <input type="text"/> Heure de fin (hh:mm) <input type="text"/> Durée <sup>(2)</sup> (heures) <input type="text"/>
<b>5.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage</b>	
Procédés <sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B)	<input type="text"/>
	Niveau de production <sup>(4)</sup> (%) <input type="text"/>
Lavages <sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B)	<input type="text"/>
Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Rejet d'un prétraitement par cuvé <sup>(5)</sup> :	<input type="text"/>
<b>5.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle</b>	
Total eaux usées <sup>(6)</sup> (V <sub>TOT</sub> )	<input type="text"/> en <input type="radio"/> m <sup>3</sup> /jour <input type="radio"/> spécifier: <input type="text"/>
Eaux non contaminées <sup>(6)</sup> (V <sub>D</sub> )	<input type="text"/> <input type="radio"/> L/minute
Identification des eaux non contaminées <sup>(7)</sup>	<input type="text"/>
Facteur de correction <sup>(8)</sup> (F <sub>c</sub> )	<input type="text"/> Temps <input type="radio"/> Sec <input type="radio"/> Pluie <input type="radio"/> N/A
<b>5.5 Certificats d'analyse</b>	
N° de l'échantillon assigné par le laboratoire	<input type="text"/>
N° de certificat d'analyse	<input type="text"/>
N° d'identification du laboratoire	<input type="text"/> (selon CEAEQ/PALA)
Nom du laboratoire	<input type="text"/>
Commentaires <sup>(9)</sup>	<input type="text"/>

<sup>(1)</sup> Selon section 4

<sup>(2)</sup> Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.

<sup>(3)</sup> Section 1.2.2 ou 1.2.3 selon le cas.

<sup>(4)</sup> Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).

<sup>(5)</sup> Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.

<sup>(6)</sup> Pour chaque échantillon prélevé et analysé, V<sub>TOT</sub> est le volume total d'eaux usées au point de contrôle, V<sub>D</sub> est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.

<sup>(7)</sup> Pour identifier les eaux non contaminées de dilution (V<sub>D</sub>), incluses dans V<sub>TOT</sub>, voir la section 2.2 pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : pour PC-01 = D-01 et D-02; pour PC-02 = D-03, etc.).

<sup>(8)</sup> Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_c = (1 - (V_D / V_{TOT}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.

<sup>(9)</sup> Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 7.2 si l'espace alloué est insuffisant.

Ajouter un échantillon

6. CONTAMINANTS PRÉSENTS DANS LES EAUX USÉES

Colonnes 1 à 5 - PAGE 1/3

Les résultats de mesure de la concentration des contaminants présents dans les eaux usées à identifier dans ce tableau sont les résultats bruts non corrigés et tels que transmis par le laboratoire accrédité (à l'exception des résultats déterminés par calcul ou provenant de mesures de terrain aux endroits indiqués).  
**Note : S'assurer que les sections 4 et 5 sont complétées au préalable.**

			Échantillons				
ID de l'effluent (section 2.3.2)							
ID du point de contrôle (section 4)							
N° de l'échantillon (section 5.2)							
N° de l'échantillon assigné par le labo. (section 5.5)							
N° de certificat d'analyse (section 5.5)							
Date de fin du prélèvement (aaaa-mm-jj)							
Norme maximale applicable (colonne du tableau de l'Annexe 1 du règlement)			● A ● B ● C	● A ● B ● C	● A ● B ● C	● A ● B ● C	● A ● B ● C
Facteur de correction (Fc) <i>correspondant à la section 5.4 précédente</i>							
Liste des contaminants			Résultats				
No	Nom	Unité					
<b>CONTAMINANTS DE BASE</b>							
1	Azote total Kjeldahl	mg/L					
2	Azote ammoniacal (N)	mg/L					
3	Couleur après dilution 4:1	UCV					
4	DCO	mg/L					
5	Huiles et graisses minérales (1)	mg/L					
6	Huiles et graisses totales (1)	mg/L					
7	Matières en suspension (MES)	mg/L					
8	pH						
8	pH (mesures de terrain)	(val min.)					
8	pH (mesures de terrain)	(val max.)					
9	Phosphore total	mg/L					
10	Température (mesures de terrain)	°C (max.)					
11	Coliformes fécaux	UFC/100 ml					
<b>CONTAMINANTS INORGANIQUES</b>							
12	Aluminium extractible total	mg/L					
13	Argent extractible total	mg/L					
14	Arsenic extractible total	mg/L					
15	Baryum extractible total	mg/L					
16	Cadmium extractible total	mg/L					
17	Chrome hexavalent	mg/L					

**6. CONTAMINANTS PRÉSENTS DANS LES EAUX USÉES      Colonnes 1 à 5 - PAGE 2/3**

Les résultats de mesure de la concentration des contaminants présents dans les eaux usées à identifier dans ce tableau sont les résultats bruts non corrigés et tels que transmis par le laboratoire accrédité (à l'exception des résultats déterminés par calcul ou provenant de mesures de terrain aux endroits indiqués).

**Note : S'assurer que les sections 4 et 5 sont complétées au préalable.**

N° de l'échantillon						
ID du point de contrôle (section 4)						
Liste des contaminants			Résultats			
No	Nom	Unité				
18	Chrome extractible total	mg/L				
19	Cobalt extractible total	mg/L				
20	Cuivre extractible total	mg/L				
21	Étain extractible total	mg/L				
22	Fer extractible total	mg/L				
23	Manganèse extractible total	mg/L				
24	Mercure extractible total	mg/L				
25	Molybdène extractible total	mg/L				
26	Nickel extractible total	mg/L				
27	Plomb extractible total	mg/L				
28	Sélénium extractible total	mg/L				
29	Zinc extractible total	mg/L				
30	Σconcentrations(As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn) (1)	mg/L				
31	Σmasses(As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn) (1)	kg/d				
32	Chlorures	mg/L				
33	Chlore total	mg/L				
34	Cyanures totaux (exprimé en CN)	mg/L				
35	Fluorures	mg/L				
36	Sulfures (exprimé en S)	mg/L				
37	Sulfates	mg/L				
CONTAMINANTS ORGANIQUES						
38	Benzène (CAS 71432)	µg/L				
39	Composés phénoliques totaux (1)	µg/L				
40	BPC (biphényles polychlorés) (1)	µg/L				
41	Σ concentrations des HAP identifiés à la note G (2)	µg/L				
41.1	Σ concentrations des HAP identifiés à la note H (2)	µg/L				
42	1,1,2,2-tetrachloroéthane (CAS 79345)	µg/L				
43	1,2-dichlorobenzène (CAS 95501)	µg/L				
44	1,2-dichloroéthylène (CAS 540590)	µg/L				
45	1,3-dichloropropylène (CAS 542756)	µg/L				
46	1,4-dichlorobenzène (CAS 106467)	µg/L				
47	3,3'-dichlorobenzidine (CAS 91941)	µg/L				

6. CONTAMINANTS PRÉSENTS DANS LES EAUX USÉES

Colonnes 1 à 5 - PAGE 3/3

Les résultats de mesure de la concentration des contaminants présents dans les eaux usées à identifier dans ce tableau sont les résultats bruts non corrigés et tels que transmis par le laboratoire accrédité (à l'exception des résultats déterminés par calcul ou provenant de mesures de terrain aux endroits indiqués).

**Note : S'assurer que les sections 4 et 5 sont complétées au préalable.**

N° de l'échantillon							
ID du point de contrôle (section 4)							
Liste des contaminants			Résultats				
No	Nom	Unité					
48	Bis (2-ethylhexyl) phthalate (CAS 117817)	µg/L					
49	Chloroforme (CAS 67663)	µg/L					
50	Chlorure de méthylène (CAS 75092)	µg/L					
51	Éthylbenzène (CAS 100414)	µg/L					
54	Nonylphénols	µg/L					
55	Nonylphénols ethoxylates	µg/L					
56	Pentachlorophénol (CAS 87865)	µg/L					
58	Phtalate de di-butyle (CAS 84742)	µg/L					
59	Tetrachloroéthène (CAS 127184) (1)	µg/L					
60	Toluène (CAS 108883)	µg/L					
61	Trichloroéthylène (CAS 79016)	µg/L					
62	Xylènes totaux	µg/L					

(1) Veuillez vous référer au Règlement 2008-47, tableau de l'Annexe 1, pour les détails de ces contaminants.

(2) Veuillez vous référer au Règlement numéro 2013-57 modifiant le règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux pour la liste correspondante des HAP inclus dans chacun des contaminants no 41 et no 41.1.

Commentaires



## 8. ANALYSES SUBSÉQUENTES REQUISES

Cette section décrit les détails des analyses subséquentes requises à titre de mesures de suivi de la présence des contaminants susceptibles d'être présents dans les eaux usées.

Ces détails sont élaborés et tenant compte que la nature et le niveau de production demeurent semblables à ceux indiqués aux sections 1.2 et 1.3 du présent rapport de caractérisation.

### 8.1 DÉBIT TOTAL DES EAUX USÉES DÉVERSÉES

Débit annuel total en m<sup>3</sup>/an (selon la section 2.3.2) : \_\_\_\_\_

### 8.2 FRÉQUENCES DES ANALYSES DE SUIVI

Selon le paragraphe b) de l'article 10 du règlement :

Cocher (un seul choix)	Débit d'eaux usées déversées dans un ouvrage d'assainissement (m <sup>3</sup> /an)	Fréquence
<input type="radio"/>	≤ 10 000	1 fois par année
<input type="radio"/>	> 10 000 et ≤ 50 000	1 fois par 6 mois
<input type="radio"/>	> 50 000 et ≤ 100 000	1 fois par 4 mois
<input type="radio"/>	> 100 000 et ≤ 500 000	1 fois par 3 mois
<input type="radio"/>	> 500 000	1 fois par 2 mois

Note : La catégorie de fréquence indiquée pour faire effectuer les analyses de suivi devrait correspondre à la valeur de débit inscrite à la section 8.1 précédente.

### 8.3 CALENDRIER D'ÉCHANTILLONNAGE

Date du dernier jour d'échantillonnage (prélèvement) de la présente caractérisation (section 5.2) \_\_\_\_\_

Note : Le programme d'analyses de suivi devrait être instauré à partir de cette date et être effectué selon la fréquence établie ci-haut.

### 8.4 EMPLACEMENT DU OU DES POINTS DE CONTRÔLE ET DES CONTAMINANTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRÉSENTS

Note: Identifier les contaminants, parmi ceux comportant des normes maximales identifiées au tableau de l'Annexe 1 du règlement (selon la colonne A, B ou C applicable), susceptibles d'être présents à chaque point de contrôle de chaque effluent de l'établissement.

Liste des contaminants		Identification des points de contrôle <sup>(3)</sup>					
No	Nom	PC-01	PC-02	PC-03	PC-04	PC-05	PC-06
<b>CONTAMINANTS DE BASE</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Azote total Kjeldahl	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Azote ammoniacal (N)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Couleur après dilution 4:1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	DCO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Huiles et graisses minérales (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Huiles et graisses totales (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Matières en suspension (MES)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	pH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Phosphore total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Température	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Coliformes fécaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste des contaminants		Identification des points de contrôle <sup>(3)</sup>					
No	Nom	PC-01	PC-02	PC-03	PC-04	PC-05	PC-06
<b>CONTAMINANTS INORGANIQUES</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Aluminium extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	Argent extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	Arsenic extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Baryum extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Cadmium extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Chrome hexavalent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	Chrome extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	Cobalt extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	Cuivre extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	Étain extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	Fer extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	Manganèse extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	Mercuré extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	Molybdène extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	Nickel extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	Plomb extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	Sélénium extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	Zinc extractible total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30	Σ concentrations (As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	Σ masses (As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	Chlorures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	Chlore total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34	Cyanures totaux (exprimé en CN)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	Fluorures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36	Sulfures (exprimé en S)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	Sulfates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>CONTAMINANTS ORGANIQUES</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
38	Benzène (CAS 71432)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39	Composés phénoliques totaux (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	BPC (biphényles polychlorés) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	Σ concentrations des HAP identifiés à la note G (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41.1	Σ concentrations des HAP identifiés à la note H (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
42	1,1,2,2-tétrachloroéthane (CAS 79345)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43	1,2-dichlorobenzène (CAS 95501)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44	1,2-dichloroéthylène (CAS 540590)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45	1,3-dichloropropylène (CAS 542756)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46	1,4-dichlorobenzène (CAS 106467)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
47	3,3'-dichlorobenzidine (CAS 91941)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
48	Bis (2-éthylhexyl) phthalate (CAS 117817)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
49	Chloroforme (CAS 67663)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste des contaminants		Identification des points de contrôle <sup>(3)</sup>					
No	Nom	PC-01	PC-02	PC-03	PC-04	PC-05	PC-06
50	Chlorure de méthylène (CAS 75092)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
51	Éthylbenzène (CAS 100414)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
54	Nonylphénols	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
55	Nonylphénols ethoxylates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
56	Pentachlorophénol (CAS 87865)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
58	Phtalate de di-butyle (CAS 84742)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
59	Tétrachloroéthène (CAS 127184) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
60	Toluène (CAS 108883)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
61	Trichloroéthylène (CAS 79016)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
62	Xylènes totaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Veuillez vous référer au Règlement 2008-47, tableau de l'Annexe 1, pour les détails de ces contaminants.

(2) Veuillez vous référer au Règlement numéro 2013-57 modifiant le règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux pour la liste correspondante des HAP inclus dans chacun des contaminants no 41 et no 41.1.

(3) Identification des points de contrôle qui correspondent à ceux de la section 4 précédente.

**Commentaires**

Justifier l'abandon de contaminants préalablement identifiés comme susceptibles d'être présents à la section 3 de ce formulaire.

**8.5 LES MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE ET D'ANALYSES**

Identification Point de contrôle	Type d'échantillonnage		
PC-01	<input type="radio"/> Instantané	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au débit Fréquence (m <sup>3</sup> )	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au temps Fréquence (minutes)
PC-02	<input type="radio"/> Instantané	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au débit Fréquence (m <sup>3</sup> )	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au temps Fréquence (minutes)
PC-03	<input type="radio"/> Instantané	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au débit Fréquence (m <sup>3</sup> )	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au temps Fréquence (minutes)
PC-04	<input type="radio"/> Instantané	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au débit Fréquence (m <sup>3</sup> )	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au temps Fréquence (minutes)
PC-05	<input type="radio"/> Instantané	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au débit Fréquence (m <sup>3</sup> )	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au temps Fréquence (minutes)
PC-06	<input type="radio"/> Instantané	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au débit Fréquence (m <sup>3</sup> )	<input type="radio"/> Composé - proportionnel au temps Fréquence (minutes)

**Commentaires**

Justifier le choix du type d'échantillonnage (instantané, proportionnel au débit ou proportionnel au temps) en considérant que les normes maximales doivent être respectées en tout temps.

**8.6 AUTRES COMMENTAIRES**

Noter les autres prescriptions relatives à l'échantillonnage et aux analyses pour assurer la représentativité des mesures telles que les procédés en opérations lors de l'échantillonnage, le temps sec requis lorsque les eaux de ruissellement sont mélangées aux eaux usées au point de contrôle, etc.

Rapport préparé par :  Date du rapport :

Signature : \_\_\_\_\_

Nom de la firme :

Liste des pièces jointes, le cas échéant	
No	Description
<input type="text"/>	<input type="text"/>

#### ATTESTATION

En tant que personne compétente, (nom)   
membre de  (no. membre : ),  
j'atteste avoir supervisé la caractérisation et que le contenu du présent rapport de caractérisation est véridique, que l'échantillonnage des eaux usées a été réalisé conformément aux règles de l'art et que les résultats exprimés dans le rapport sont représentatifs des eaux usées de l'établissement en fonction de ses conditions d'opération.

Signature : \_\_\_\_\_ Date :

Nom de la firme :

### ANNEXE 3

## RAPPORT DES ANALYSES DE SUIVI (À TITRE INDICATIF SEULEMENT)

### 1. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Exploitant de l'établissement		
Nom de l'entreprise	<input type="text"/>	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	<input type="text"/>	
Date de début des activités (aaaa-mm-jj)	<input type="text"/>	
<b>Localisation du site des activités industrielles</b>		
Adresse de l'établissement	<input type="text"/>	
Numéro	Rue	Unité / Local / Bureau
Municipalité	<input type="text"/>	
Province Québec	Code postal	<input type="text"/>
<b>Personne-contact</b>		
Nom	<input type="text"/>	
Fonction	<input type="text"/>	
Téléphone	Télocopieur	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>	
Propriétaire de l'établissement (à identifier si l'exploitant est locataire)		
Nom de l'entreprise	<input type="text"/>	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	<input type="text"/>	
<b>ou</b>		
Nom (s'il s'agit d'une personne physique)	<input type="text"/>	
<b>Adresse</b>		
Numéro	Rue	Unité / Local / Bureau
Municipalité	<input type="text"/>	
Province	Code postal	<input type="text"/>
<b>Personne-contact</b>		
Nom	<input type="text"/>	
Fonction	<input type="text"/>	
Téléphone	Télocopieur	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>	

### 2. VALIDATION DES DONNÉES DU RAPPORT DE CARACTÉRISATION

L'analyse de suivi doit être effectuée alors que la nature et le niveau de production de l'établissement de même que les caractéristiques des eaux usées demeurent semblables à ce qu'ils étaient lors de la caractérisation. Il importe donc de valider ces informations avant de procéder à l'analyse de suivi.

- i. Date du dernier rapport de caractérisation des eaux usées
- ii. Changement dans la nature ou le niveau habituel de production de l'établissement (incluant les opérations de lavages produisant des eaux usées)
- Non
- Oui      Date du changement

Préciser le changement, s'il y a lieu, comme l'ajout d'un nouveau procédé, l'utilisation ou la fabrication d'un nouveau produit, l'augmentation du niveau habituel de production, etc.

iii. Changement dans les caractéristiques des eaux usées déversées par l'établissement

- Non  
 Oui

Date du changement

Préciser le changement, s'il y a lieu, par exemple dans l'utilisation des eaux de procédés, dans le volume des eaux usées déversées ou dans celui des eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle, dans les contaminants susceptibles d'être présents, etc.

**NOTE IMPORTANTE :** Le paragraphe e) de l'article 9 spécifie que la caractérisation « doit être faite à nouveau s'il y a un **changement significatif** dans la nature ou le niveau habituel de production de l'établissement ou dans les caractéristiques de ses eaux usées ». Dans ce cas, le formulaire « Rapport de caractérisation » doit être utilisé.

**3. EMPLACEMENT DU OU DES POINTS DE CONTRÔLE**

ID Point de contrôle (1)	Identification		Localisation		Photo ou croquis joint au rapport (5)
	Usage	ID Effluent (2)	Coordonnées (3) (facultatif)	Description (4)	
PC-01	<input type="checkbox"/> Débit (6) <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: <input type="text"/> Y: <input type="text"/>		<input type="checkbox"/>
PC-02	<input type="checkbox"/> Débit (6) <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: <input type="text"/> Y: <input type="text"/>		<input type="checkbox"/>
PC-03	<input type="checkbox"/> Débit (6) <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: <input type="text"/> Y: <input type="text"/>		<input type="checkbox"/>
PC-04	<input type="checkbox"/> Débit (6) <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: <input type="text"/> Y: <input type="text"/>		<input type="checkbox"/>
PC-05	<input type="checkbox"/> Débit (6) <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: <input type="text"/> Y: <input type="text"/>		<input type="checkbox"/>
PC-06	<input type="checkbox"/> Débit (6) <input type="checkbox"/> Échantillonnage		X: <input type="text"/> Y: <input type="text"/>		<input type="checkbox"/>

(1) Un point de contrôle doit être identifié pour chaque effluent, toutefois, il est possible dans certains cas qu'un effluent comporte plus d'un point de contrôle. Il est suggéré d'utiliser pour l'identifiant (ID) le préfixe « PC » suivi de deux chiffres (ex. PC-01 pour point de contrôle numéro 1).

(2) Identification de l'effluent qui correspond à celle de la section 2.3.2 du dernier rapport de caractérisation.

(3) Coordonnées en X et Y en mètre selon le Nad83 (SCRS) MTM, Zone 8 (données facultatives).

(4) Description suffisante à donner pour identifier de façon non équivoque l'endroit du point de contrôle.

(5) Joindre une photo ou un croquis si nécessaire pour compléter la description de la localisation du point de contrôle.

(6) Ou autre mesure directe effectuée sur le terrain.

**La personne compétente confirme la représentativité des points de contrôle**

- Oui     Non. Dans ce cas, une justification est requise dans la section commentaires ci-dessous.

**Commentaires**

Indiquer si l'identification ou la localisation du ou des points de contrôle a été modifiée depuis la dernière caractérisation. Le cas échéant, justifier le choix et la représentativité du ou des points de contrôle.

## 4. MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE ET D'ANALYSE

### 4.1 Méthode d'échantillonnage

Échantillonnage conforme aux exigences du Cahier 2 du CEAEQ\*:

Oui  Non Dans ce cas, un bref commentaire explicatif est requis par la personne compétente pour justifier que la validité et la représentativité de l'analyse de suivi sont acceptables.

\* Cahier 2 : Échantillonnage des rejets liquides. Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ), Édition courante. Disponible par Internet : <http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm>

#### Commentaires et précisions sur la méthode d'échantillonnage

Justifier le choix du type de prélèvement, à savoir instantané, proportionnel au débit ou proportionnel au temps, en tenant compte que les normes s'appliquent en tout temps. Préciser également le type d'équipement d'échantillonnage et les procédures de préservation des échantillons.

### SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE

#### 4.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage

N° de l'échantillon

ID<sup>(1)</sup> du point de contrôle

Type d'échantillonnage  Instantané  Composé (proportionnel au débit)  Composé (proportionnel au temps)

Fréquence du prélèvement (m<sup>3</sup>)

Fréquence du prélèvement (min.)

Période de prélèvement Date de fin (aaaa-mm-jj)  Heure de fin (hh:mm)

Durée<sup>(2)</sup> (heures)

#### 4.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage

Procédés<sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B)

Niveau de production<sup>(4)</sup> (%)

Lavages<sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B)

Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:  Oui  Non

Rejet d'un prétraitement par cuve<sup>(5)</sup>:

#### 4.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle

Total eaux usées<sup>(6)</sup> (V<sub>TOT</sub>)  en  m<sup>3</sup>/jour  L/minute  spécifier:

Eaux non contaminées<sup>(6)</sup> (V<sub>D</sub>)

Identification des eaux non contaminées<sup>(7)</sup>

Facteur de correction<sup>(8)</sup> (F<sub>C</sub>)  Temps  Sec  Pluie  N/A

#### 4.5 Certificats d'analyse

N° de l'échantillon assigné par le laboratoire

N° de certificat d'analyse

N° d'identification du laboratoire  (selon CEAEQ/PALA)

Nom du laboratoire

Commentaires<sup>(9)</sup>

- (1) Selon section 3 du présent formulaire.  
 (2) Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.  
 (3) Section 1.2.2 ou 1.2.3 (selon le cas) du dernier rapport de caractérisation.  
 (4) Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).  
 (5) Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.  
 (6) Pour chaque échantillon prélevé et analysé,  $V_{TOT}$  est le volume total d'eaux usées au point de contrôle,  $V_D$  est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.  
 (7) Pour identifier les eaux non contaminées de dilution ( $V_D$ ), incluses dans  $V_{TOT}$ , voir la section 2.2 du dernier rapport de caractérisation pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : PC-01=D-01 et D-02; PC-02=D-03).  
 (8) Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_C = (1 - (V_D/V_{TOT}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.  
 (9) Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 6.2 si l'espace alloué est insuffisant.

SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE	
<b>4.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage</b>	
N° de l'échantillon	<input type="text"/>
ID <sup>(1)</sup> du point de contrôle	<input type="text"/>
Type d'échantillonnage	<input type="radio"/> Instantané <input type="radio"/> Composé (proportionnel au débit) Fréquence du prélèvement (m <sup>3</sup> ) <input type="text"/> <input type="radio"/> Composé (proportionnel au temps) Fréquence du prélèvement (min.) <input type="text"/>
Période de prélèvement	Date de fin (aaaa-mm-jj) <input type="text"/> Heure de fin (hh:mm) <input type="text"/> Durée <sup>(2)</sup> (heures) <input type="text"/>
<b>4.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage</b>	
Procédés <sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B)	<input type="text"/>
Niveau de production <sup>(4)</sup> (%)	<input type="text"/>
Lavages <sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B)	<input type="text"/>
Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Rejet d'un prétraitement par cuvée <sup>(5)</sup> :	<input type="text"/>
<b>4.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle</b>	
Total eaux usées <sup>(6)</sup> ( $V_{TOT}$ )	<input type="text"/> en <input type="radio"/> m <sup>3</sup> /jour <input type="radio"/> spécifier: <input type="text"/>
Eaux non contaminées <sup>(6)</sup> ( $V_D$ )	<input type="text"/> en <input type="radio"/> L/minute
Identification des eaux non contaminées <sup>(7)</sup>	<input type="text"/>
Facteur de correction <sup>(8)</sup> ( $F_C$ )	<input type="text"/> Temps <input type="radio"/> Sec <input type="radio"/> Pluie <input type="radio"/> N/A
<b>4.5 Certificats d'analyse</b>	
N° de l'échantillon assigné par le laboratoire	<input type="text"/>
N° de certificat d'analyse	<input type="text"/>
N° d'identification du laboratoire	<input type="text"/> (selon CEAEQ/PALA)
Nom du laboratoire	<input type="text"/>
Commentaires <sup>(9)</sup>	<input type="text"/>

- (1) Selon section 3 du présent formulaire.  
 (2) Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.  
 (3) Section 1.2.2 ou 1.2.3 (selon le cas) du dernier rapport de caractérisation.  
 (4) Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).  
 (5) Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.  
 (6) Pour chaque échantillon prélevé et analysé,  $V_{TOT}$  est le volume total d'eaux usées au point de contrôle,  $V_D$  est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.  
 (7) Pour identifier les eaux non contaminées de dilution ( $V_D$ ), incluses dans  $V_{TOT}$ , voir la section 2.2 du dernier rapport de caractérisation pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : PC-01=D-01 et D-02; PC-02=D-03).  
 (8) Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_C = (1 - (V_D/V_{TOT}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.  
 (9) Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 6.2 si l'espace alloué est insuffisant.

SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE	
<b>4.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage</b>	
N° de l'échantillon	<input type="text"/>
ID <sup>(1)</sup> du point de contrôle	<input type="text"/>
Type d'échantillonnage	<input type="radio"/> Instantané <input type="radio"/> Composé (proportionnel au débit) Fréquence du prélèvement (m <sup>3</sup> ) <input type="text"/> <input type="radio"/> Composé (proportionnel au temps) Fréquence du prélèvement (min.) <input type="text"/>
Période de prélèvement	Date de fin (aaaa-mm-jj) <input type="text"/> Heure de fin (hh:mm) <input type="text"/> Durée <sup>(2)</sup> (heures) <input type="text"/>

**4.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage**

Procédés<sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B) \_\_\_\_\_

Niveau de production<sup>(4)</sup> (%) \_\_\_\_\_

Lavages<sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B) \_\_\_\_\_

Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:  Oui  Non

Rejet d'un prétraitement par cuvette<sup>(5)</sup>: \_\_\_\_\_

---

**4.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle**

Total eaux usées<sup>(6)</sup> ( $V_{TOT}$ ) \_\_\_\_\_ en  m<sup>3</sup>/jour  spécifier: \_\_\_\_\_

Eaux non contaminées<sup>(6)</sup> ( $V_D$ ) \_\_\_\_\_  L/minute

Identification des eaux non contaminées<sup>(7)</sup> \_\_\_\_\_

Facteur de correction<sup>(8)</sup> ( $F_C$ ) \_\_\_\_\_ Temps  Sec  Pluie  N/A

---

**4.5 Certificats d'analyse**

N° de l'échantillon assigné par le laboratoire \_\_\_\_\_

N° de certificat d'analyse \_\_\_\_\_

N° d'identification du laboratoire \_\_\_\_\_ (selon CEAEQ/PALA)

Nom du laboratoire \_\_\_\_\_

---

Commentaires<sup>(9)</sup> \_\_\_\_\_

- (1) Selon section 3 du présent formulaire.
- (2) Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.
- (3) Section 1.2.2 ou 1.2.3 (selon le cas) du dernier rapport de caractérisation.
- (4) Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).
- (5) Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.
- (6) Pour chaque échantillon prélevé et analysé,  $V_{TOT}$  est le volume total d'eaux usées au point de contrôle,  $V_D$  est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.
- (7) Pour identifier les eaux non contaminées de dilution ( $V_D$ ), incluses dans  $V_{TOT}$ , voir la section 2.2 du dernier rapport de caractérisation pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : PC-01=D-01 et D-02; PC-02=D-03).
- (8) Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_C = (1 - (V_D/V_{TOT}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.
- (9) Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 6.2 si l'espace alloué est insuffisant.

**SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE**

**4.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage**

N° de l'échantillon \_\_\_\_\_

ID<sup>(1)</sup> du point de contrôle \_\_\_\_\_

Type d'échantillonnage  Instantané

Composé (proportionnel au débit) Fréquence du prélèvement (m<sup>3</sup>) \_\_\_\_\_

Composé (proportionnel au temps) Fréquence du prélèvement (min.) \_\_\_\_\_

Période de prélèvement Date de fin (aaaa-mm-jj) \_\_\_\_\_ Heure de fin (hh:mm) \_\_\_\_\_

Durée<sup>(2)</sup> (heures) \_\_\_\_\_

---

**4.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage**

Procédés<sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B) \_\_\_\_\_

Niveau de production<sup>(4)</sup> (%) \_\_\_\_\_

Lavages<sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B) \_\_\_\_\_

Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:  Oui  Non

Rejet d'un prétraitement par cuvette<sup>(5)</sup>: \_\_\_\_\_

---

**4.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle**

Total eaux usées<sup>(6)</sup> ( $V_{TOT}$ ) \_\_\_\_\_ en  m<sup>3</sup>/jour  spécifier: \_\_\_\_\_

Eaux non contaminées<sup>(6)</sup> ( $V_D$ ) \_\_\_\_\_  L/minute

Identification des eaux non contaminées<sup>(7)</sup> \_\_\_\_\_

Facteur de correction<sup>(8)</sup> ( $F_C$ ) \_\_\_\_\_ Temps  Sec  Pluie  N/A

4.5 Certificats d'analyse	
N° de l'échantillon assigné par le laboratoire	<input type="text"/>
N° de certificat d'analyse	<input type="text"/>
N° d'identification du laboratoire	<input type="text"/> (selon CEAEQ/PALA)
Nom du laboratoire	<input type="text"/>
Commentaires <sup>(9)</sup>	<input type="text"/>

- (1) Selon section 3 du présent formulaire.  
(2) Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.  
(3) Section 1.2.2 ou 1.2.3 (selon le cas) du dernier rapport de caractérisation.  
(4) Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).  
(5) Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.  
(6) Pour chaque échantillon prélevé et analysé,  $V_{TOT}$  est le volume total d'eaux usées au point de contrôle,  $V_D$  est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.  
(7) Pour identifier les eaux non contaminées de dilution ( $V_D$ ), incluses dans  $V_{TOT}$ , voir la section 2.2 du dernier rapport de caractérisation pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : PC-01=D-01 et D-02; PC-02=D-03).  
(8) Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_C = (1 - (V_D/V_{TOT}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.  
(9) Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 6.2 si l'espace alloué est insuffisant.

SOMMAIRE DES INFORMATIONS CONCERNANT UN ÉCHANTILLONNAGE	
<b>4.2 Identification de l'échantillon et type d'échantillonnage</b>	
N° de l'échantillon	<input type="text"/>
ID <sup>(1)</sup> du point de contrôle	<input type="text"/>
Type d'échantillonnage	<input type="radio"/> Instantané <input type="radio"/> Composé (proportionnel au débit) Fréquence du prélèvement (m <sup>3</sup> ) <input type="text"/> <input type="radio"/> Composé (proportionnel au temps) Fréquence du prélèvement (min.) <input type="text"/>
Période de prélèvement	Date de fin (aaaa-mm-jj) <input type="text"/> Heure de fin (hh:mm) <input type="text"/>
	Durée <sup>(2)</sup> (heures) <input type="text"/>
<b>4.3 Opérations en cours lors de l'échantillonnage</b>	
Procédés <sup>(3)</sup> (ex. : PROC-A, PROC-B)	<input type="text"/>
	Niveau de production <sup>(4)</sup> (%) <input type="text"/>
Lavages <sup>(3)</sup> (ex. : LAV-A, LAV-B)	<input type="text"/>
Purge des systèmes de refroidissement ou de chaudière à vapeur:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Rejet d'un prétraitement par cuvée <sup>(5)</sup> :	<input type="text"/>
<b>4.4 Volumes d'eau et correction pour dilution en amont du point de contrôle</b>	
Total eaux usées <sup>(6)</sup> ( $V_{TOT}$ )	<input type="text"/> en <input type="radio"/> m <sup>3</sup> /jour <input type="radio"/> spécifier: <input type="text"/>
Eaux non contaminées <sup>(6)</sup> ( $V_D$ )	<input type="text"/> <input type="radio"/> L/minute
Identification des eaux non contaminées <sup>(7)</sup>	<input type="text"/>
Facteur de correction <sup>(8)</sup> ( $F_C$ )	<input type="text"/> Temps <input type="radio"/> Sec <input type="radio"/> Pluie <input type="radio"/> N/A
<b>4.5 Certificats d'analyse</b>	
N° de l'échantillon assigné par le laboratoire	<input type="text"/>
N° de certificat d'analyse	<input type="text"/>
N° d'identification du laboratoire	<input type="text"/> (selon CEAEQ/PALA)
Nom du laboratoire	<input type="text"/>
Commentaires <sup>(9)</sup>	<input type="text"/>

- (1) Selon section 3 du présent formulaire.  
(2) Durée de la période (en heures) qui a servi à produire l'échantillon composé. Indiquer « 0 » pour un échantillon instantané.  
(3) Section 1.2.2 ou 1.2.3 (selon le cas) du dernier rapport de caractérisation.  
(4) Évaluation du niveau de production « pondéré » des procédés déversant à ce point de contrôle lors de l'échantillonnage (section 1.3.2), en pourcentage, par rapport au niveau nominal de production de ces procédés (section 1.3.1).  
(5) Préciser brièvement le procédé correspondant, le cas échéant.  
(6) Pour chaque échantillon prélevé et analysé,  $V_{TOT}$  est le volume total d'eaux usées au point de contrôle,  $V_D$  est le volume des eaux non contaminées de dilution mélangées aux eaux usées en amont du point de contrôle.  
(7) Pour identifier les eaux non contaminées de dilution ( $V_D$ ), incluses dans  $V_{TOT}$ , voir la section 2.2 du dernier rapport de caractérisation pour les codes et écrire le ou les codes des systèmes ou sources d'eaux non contaminées (ex : PC-01=D-01 et D-02; PC-02=D-03).  
(8) Facteur de correction des normes maximales prévues au tableau de l'Annexe 1 du règlement qui doivent être réduites en proportion de la dilution créée par les eaux non contaminées diluant les eaux usées en amont du point de contrôle et calculé selon la formule  $F_C = (1 - (V_D/V_{TOT}))$ . Pour les eaux usées au point de contrôle qui n'ont pas de dilution en amont, le facteur de correction aura la valeur « 1 » alors que celles avec dilution en amont du point de contrôle auront un facteur de correction inférieur à l'unité.  
(9) Indiquer si des mesures directes de terrain (débit, pH, température) ont été effectuées et décrire succinctement la méthodologie ou autres commentaires spécifiques à cet échantillon. Utiliser la boîte à commentaires de la section 6.2 si l'espace alloué est insuffisant.

5. CONTAMINANTS PRÉSENTS DANS LES EAUX USÉES

Colonnes 1 à 5 - PAGE 1/3

Les résultats de mesure de la concentration des contaminants présents dans les eaux usées à identifier dans ce tableau sont les résultats bruts non corrigés et tels que transmis par le laboratoire accrédité (à l'exception des résultats déterminés par calcul ou provenant de mesures de terrain aux endroits indiqués).  
**Note : S'assurer que les sections 3 et 4 sont complétées au préalable.**

			Échantillons				
ID de l'effluent (section 3)							
ID du point de contrôle (section 3)							
N° de l'échantillon (section 4.2)							
N° de l'échantillon assigné par le labo. (section 4.5)							
N° de certificat d'analyse (section 4.5)							
Date de fin du prélèvement (aaaa-mm-jj)							
Norme maximale applicable (colonne du tableau de l'Annexe 1 du règlement)			<input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C	<input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C	<input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C	<input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C	<input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C
Facteur de correction (F <sub>C</sub> ) <i>correspondant à la section 4.4 précédente</i>							
Liste des contaminants			Résultats				
No	Nom	Unité					
<b>CONTAMINANTS DE BASE</b>							
1	Azote total Kjeldahl	mg/L					
2	Azote ammoniacal (N)	mg/L					
3	Couleur après dilution 4:1	UCV					
4	DCO	mg/L					
5	Huiles et graisses minérales (1)	mg/L					
6	Huiles et graisses totales (1)	mg/L					
7	Matières en suspension (MES)	mg/L					
8	pH						
8	pH (mesures de terrain)	(val min.)					
8	pH (mesures de terrain)	(val max.)					
9	Phosphore total	mg/L					
10	Température (mesures de terrain)	°C (max.)					
11	Coliformes fécaux	UFC/100 ml					
<b>CONTAMINANTS INORGANIQUES</b>							
12	Aluminium extractible total	mg/L					
13	Argent extractible total	mg/L					
14	Arsenic extractible total	mg/L					
15	Baryum extractible total	mg/L					
16	Cadmium extractible total	mg/L					
17	Chrome hexavalent	mg/L					

5. CONTAMINANTS PRÉSENTS DANS LES EAUX USÉES

Colonnes 1 à 5 - PAGE 2/3

Les résultats de mesure de la concentration des contaminants présents dans les eaux usées à identifier dans ce tableau sont les résultats bruts non corrigés et tels que transmis par le laboratoire accrédité (à l'exception des résultats déterminés par calcul ou provenant de mesures de terrain aux endroits indiqués).  
**Note : S'assurer que les sections 3 et 4 sont complétées au préalable.**

N° de l'échantillon							
ID du point de contrôle (section 3)							
Liste des contaminants			Résultats				
No	Nom	Unité					
18	Chrome extractible total	mg/L					
19	Cobalt extractible total	mg/L					
20	Cuivre extractible total	mg/L					
21	Étain extractible total	mg/L					
22	Fer extractible total	mg/L					
23	Manganèse extractible total	mg/L					
24	Mercuré extractible total	mg/L					
25	Molybdène extractible total	mg/L					
26	Nickel extractible total	mg/L					

27	Plomb extractible total	mg/L					
28	Sélénium extractible total	mg/L					
29	Zinc extractible total	mg/L					
30	$\Sigma$ concentrations(As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn) (1)	mg/L					
31	$\Sigma$ masses(As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn) (1)	kg/d					
32	Chlorures	mg/L					
33	Chlore total	mg/L					
34	Cyanures totaux (exprimé en CN)	mg/L					
35	Fluorures	mg/L					
36	Sulfures (exprimé en S)	mg/L					
37	Sulfates	mg/L					
<b>CONTAMINANTS ORGANIQUES</b>							
38	Benzène (CAS 71432)	µg/L					
39	Composés phénoliques totaux (1)	µg/L					
40	BPC (biphényles polychlorés) (1)	µg/L					
41	$\Sigma$ concentrations des HAP identifiés à la note G (2)	µg/L					
41.1	$\Sigma$ concentrations des HAP identifiés à la note H (2)	µg/L					
42	1,1,2,2-tetrachloroéthane (CAS 79345)	µg/L					
43	1,2-dichlorobenzène (CAS 95501)	µg/L					
44	1,2-dichloroéthylène (CAS 540590)	µg/L					
45	1,3-dichloropropylène (CAS 542756)	µg/L					
46	1,4-dichlorobenzène (CAS 106467)	µg/L					
47	3,3'-dichlorobenzidine (CAS 91941)	µg/L					

### 5. CONTAMINANTS PRÉSENTS DANS LES EAUX USÉES Colonnes 1 à 5 - PAGE 3/3

Les résultats de mesure de la concentration des contaminants présents dans les eaux usées à identifier dans ce tableau sont les résultats bruts non corrigés et tels que transmis par le laboratoire accrédité (à l'exception des résultats déterminés par calcul ou provenant de mesures de terrain aux endroits indiqués).

**Note : S'assurer que les sections 3 et 4 sont complétées au préalable.**

N° de l'échantillon							
ID du point de contrôle (section 3)							
<b>Liste des contaminants</b>			<b>Résultats</b>				
No	Nom	Unité					
48	Bis (2-ethylhexyl) phthalate (CAS 117817)	µg/L					
49	Chloroforme (CAS 67663)	µg/L					
50	Chlorure de méthylène (CAS 75092)	µg/L					
51	Éthylbenzène (CAS 100414)	µg/L					
54	Nonylphénols	µg/L					
55	Nonylphénols ethoxylates	µg/L					
56	Pentachlorophénol (CAS 87865)	µg/L					
58	Phthalate de di-butyle (CAS 84742)	µg/L					
59	Tetrachloroéthène (CAS 127184) (1)	µg/L					
60	Toluène (CAS 108883)	µg/L					
61	Trichloroéthylène (CAS 79016)	µg/L					
62	Xylènes totaux	µg/L					

(1) Veuillez vous référer au Règlement 2008-47, tableau de l'Annexe 1, pour les détails de ces contaminants.

(2) Veuillez vous référer au Règlement numéro 2013-57 modifiant le règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux pour la liste correspondante des HAP inclus dans chacun des contaminants no 41 et no 41.1.

#### Commentaires



### ATTESTATION

En tant que personne compétente, (nom) [REDACTED]  
membre de [REDACTED] (no. membre : [REDACTED]),  
j'atteste que le contenu du présent rapport de l'analyse de suivi est véridique, que l'échantillonnage des eaux usées a été réalisé conformément aux règles de l'art, que les résultats exprimés dans le rapport sont représentatifs des eaux usées de l'établissement en fonction de ses conditions d'opération et que la nature et le niveau habituels de production de l'établissement de même que les caractéristiques de ses eaux usées demeurent semblables à ce qu'ils étaient lors de la caractérisation.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : [REDACTED]  
Nom de la firme : [REDACTED]